

LE CHEF DE L'ÉTAT REÇOIT LE PRÉSIDENT
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

Ottawa souhaite renforcer davantage les relations bilatérales

• PAGE 3



Horizons

QUOTIDIEN NATIONAL

VENDREDI 26 - SAMEDI 27 AVRIL 2024 - 17-18 CHAWEL 1445
N° 8234 - PRIX 10 DA

L'AMBASSADEUR BENDJAMA
AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Le groupe des A3+ préoccupé par la situation en Syrie

• PAGE 2



TRIPARTITE DE TUNIS,
RELATIONS ALGÉRO-FRANÇAISES, PALESTINE, SAHEL...

Attaf clarifie la vision de l'Algérie

• PAGE 2

CHANEGRIHA À L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE GUERRE

LA PUISSANCE MILITAIRE, SEULE OPTION POUR DÉFENDRE LA SOUVERAINETÉ NATIONALE

• LIRE EN PAGE 24



COUP D'ENVOI DU FESTIVAL
D'ALGER DES SPORTS
**Plus de 70 activités
sportives et de loisirs
prévues** • PAGE 7

COUPE DE LA CAF
L'USMA S'EST ENVOLÉE
HIER POUR LE MAROC

**Korichi : «Nous
boycotterons
le match, si...»**

• PAGE 23

Dossier



INDUSTRIE
DE L'ÉLECTRONIQUE ET
DE L'ÉLECTROMÉNAGER

**Défis
et enjeux**

• PAGES 12-13

TRIPARTITE DE TUNIS, RELATIONS ALGÉRO-FRANÇAISES, ADHÉSION DE LA PALESTINE À L'ONU, SAHEL...

Attaf clarifie la vision de l'Algérie

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA COMMUNAUTÉ NATIONALE À L'ÉTRANGER, AHMED ATTAF, a affirmé, jeudi dernier à Alger, que la première Réunion consultative ayant récemment regroupé, à Tunis, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, le président tunisien, Kaïs Saïed, et le président du Conseil présidentiel libyen, Mohamed Younes El-Menfi, était une «réussite», assurant qu'elle n'était motivée par aucune conjoncture particulière et qu'elle n'était pas une alternative à l'Union du Maghreb arabe (UMA).

Lors d'une rencontre avec les représentants de la presse nationale pour passer en revue les efforts diplomatiques de l'Algérie concernant plusieurs dossiers et questions d'actualité, Attaf a affirmé que la réunion consultative entre les trois dirigeants à Tunis «n'est dirigée contre aucune partie», assurant que l'Union du Maghreb arabe demeure «un projet et un objectif historique» et que la porte des consultations restait «ouverte à tous, si l'intention et la volonté politiques sont réunies». Et de préciser que le président de la République «a envisagé cette initiative depuis longtemps et l'a évoquée avec les dirigeants des pays du Maghreb arabe et leurs ministres des Affaires étrangères lors de leurs différentes visites dans notre pays», faisant remarquer que «l'Afrique du Nord et le Maghreb arabe sont pratiquement la seule région au monde dépourvue d'un mécanisme de consultation régulière et périodique entre les pays de cet espace».

LA RÉUNION DE TUNIS N'EST DIRIGÉE CONTRE AUCUNE PARTIE

C'est pourquoi «le président de la République a toujours insisté sur la création d'un mécanisme pour combler ce vide et faire entendre la voix de la

région dans tous les fora internationaux et régionaux», a-t-il expliqué. La région du Maghreb arabe «compte des dossiers qui font l'actualité internationale, comme le dossier libyen et celui de la région sahélo-saharienne», a-t-il dit, regrettant que «tous les pays s'immiscent dans ces dossiers, sauf ceux de la région, qui sont pourtant les premiers concernés». «L'Algérie, en sa qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, doit connaître les points de vue des frères sur plusieurs dossiers à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, notamment ceux en lien direct avec les pays du Maghreb arabe», a soutenu le ministre, soulignant que «la coordination avec les pays frères dans la région est prioritaire, l'Algérie les considérant comme les enfants d'une même famille».

Attaf a affirmé, par là même, que la première réunion consultative ayant regroupé les dirigeants de l'Algérie, de la Tunisie et de la Libye avait débouché sur «des résultats positifs, notamment dans le volet politique». Et d'ajouter : «Le sommet de Tunis est inédit, en ce sens que les dirigeants des trois pays frères ont eu des discussions cordiales, ouvertes et franches, comme le montre le communiqué final, qui a insisté sur quatre principaux dossiers impactant la vie



des citoyens de ces pays, à savoir le développement des régions frontalières, l'énergie, la sécurité alimentaire et la levée des entraves aux échanges commerciaux».

SAHEL : L'ALGÉRIE NE RESTE PAS LES BRAS CROISÉS

«Il s'agit-là des priorités de l'action commune entre les trois pays en prélude au prochain sommet prévu à Tripoli dans trois mois», a-t-il poursuivi. Concernant la situation au Sahel, le ministre a affirmé que l'Algérie «ne reste pas les bras croisés face à ce qui se passe dans cette région». Elle «fait son devoir et assume pleinement ses responsabilités pour garantir la paix et la sécurité dans la ré-

gion», a-t-il dit. «Notre pays poursuit les consultations sur les développements dans la région pour remettre les choses sur les rails. C'est la solution politique que l'Algérie a toujours défendue pour régler les problèmes au Mali, au Niger et au Burkina Faso», a-t-il fait valoir. Il a également affirmé que «la dégradation de la situation dans cette région, politiquement et économiquement, exige la vigilance et l'intensification des efforts».

AUCUN PROBLÈME ENTRE ALGER ET PARIS

Après avoir rappelé que l'Algérie est «le premier pays à avoir réussi à faire passer au Conseil de sécurité une résolution sur un cessez-le-feu

permanent dans la bande de Gaza et l'acheminement des aides humanitaires», Attaf a assuré que notre pays «poursuivra ses efforts pour l'adhésion pleine et entière de l'Etat de Palestine à l'ONU, suivant sa stratégie conformément aux orientations du président de la République, qui a consacré à cette question une grande partie de son discours devant l'Assemblée générale des Nations unies». Le ministre des Affaires étrangères a, par ailleurs, affirmé qu'il n'y a aucun problème dans les relations algéro-françaises, rappelant qu'«une rencontre est prévue bientôt avec son homologue français en prévision des prochaines échéances bilatérales».

L'AMBASSADEUR BENDJAMA AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Le groupe des A3+ préoccupé par la situation en Syrie

La mission permanente de l'Algérie auprès de l'ONU, intervenant au nom du groupe des A3+ (Algérie, Guyana, Mozambique, Sierra Leone), a exprimé jeudi dernier l'inquiétude de ce groupe quant à la situation qui prévaut en Syrie. «La situation en Syrie demeure une préoccupation majeure pour les A3+», a indiqué le représentant permanent de l'Algérie à l'ONU, l'ambassadeur Amar Bendjama. Dans la déclaration lue par le représentant de l'Algérie, le groupe a fait part de son «profond regret» quant à l'escalade de violence qu'a connue récemment la Syrie, évoquant notamment de «nombreux incidents rapportés durant les dernières semaines, particulièrement dans le Nord» de ce pays.

«Nous pensons que la situation pourrait se détériorer davantage sans un effort concerté des parties concernées et de la communauté internationale», soutient le groupe des A3+. Il s'est dit également «préoccupé par les violations commises contre la souveraineté de la Syrie», condamnant ces agressions qui «sapent la paix et la sécurité régionales» et appelant au «respect total de la souveraineté de la Syrie et de son intégrité territoriale». Les A3+ appellent, en outre, «toutes les parties» à faire preuve de



retenue «afin d'éviter un embrasement régional», affirmant leur conviction que la solution à la crise syrienne «ne peut être que politique». Cette solution, ajoutent-ils, devrait nécessairement «garantir la souveraineté, l'unité, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie en accord avec la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité et devrait être basée sur un processus politique inclusif sous

direction syrienne». L'ambassadeur Bendjama a, dans ce contexte, appelé à la reprise des travaux du Comité constitutionnel syrien, invitant les différentes parties à soutenir les efforts de l'envoyé spécial de l'ONU en Syrie afin de pouvoir entreprendre les actions susceptibles d'instaurer un climat de confiance. Par ailleurs, le groupe des A3+ a exhorté la communauté internationale et les «acteurs clés» à jouer

un rôle constructif en Syrie et à aider son peuple à renouer avec la paix et stabilité. Le diplomate algérien a donné, en outre, un aperçu chiffré sur la situation dramatique que vit le peuple syrien. «Au moment où nous engageons des négociations (à l'ONU) au sujet de la Déclaration sur les générations futures, il est important de garder à l'esprit que les décisions que nous prenons aujourd'hui auront un impact sur les futures générations en Syrie», a-t-il noté.

ASSURER LA REPRISE RAPIDE DE L'ÉCONOMIE DU PAYS

Selon Bendjama qui cite le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA), «6,3 millions d'enfants syriens ont besoin aujourd'hui de protection, un million d'enfants supplémentaires risquent d'abandonner l'école, plus d'un demi-million risquent de ne pas être vaccinés et un autre demi-million d'enfants ont besoin de soins vitaux en raison de la malnutrition aiguë».

Il a également estimé que la situation en Syrie risque d'empirer avec des centaines d'infrastructures sanitaires et des équipes médicales menacées d'être mises hors service en raison du manque de financement, «ce qui priverait 14,9 millions de personnes de soins médicaux et d'aides

alimentaires». «Une telle situation aura des répercussions sur plusieurs générations et mérite une profonde réflexion de la part de la communauté internationale», avertit le groupe, appelant à une action rapide afin d'éviter une catastrophe humanitaire. «Avec 16,7 millions de personnes dans le besoin, dont la moitié sont des femmes, la Syrie ne pourra pas compter uniquement sur l'aide humanitaire, mais doit aussi bénéficier d'appui de nature à promouvoir son économie», a proposé, sur un autre plan, le groupe des A3+.

Dans ce sillage, il a invité la communauté internationale à engager, en partenariat avec l'ONU et les Syriens, des actions visant à assurer la reprise rapide de l'économie du pays. «Il n'y a pas de paix solide sans développement et il n'y a pas de perspective pour le développement sans la paix», a fait valoir Bendjama. Il a, enfin, appelé au nom du groupe des A3+, les Syriens à dépasser leurs différences et à s'engager dans un processus politique constructif mené par la Syrie, avec l'appui de la communauté internationale. Un processus qui aura pour objectif de «garantir l'unité de la Syrie, sa souveraineté, son indépendance et son intégrité territoriale», a-t-il soutenu.

Horizons

Quotidien d'information
édité par la SPA HORIZONS
au capital social de 160.000.000,00 DA

PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE
DIRECTRICE DE LA PUBLICATION
NADIA KERRAZ

HORIZONS
SUR INTERNET :
<https://www.horizons.dz>

REDACTION ADMINISTRATION
20, rue de la Liberté - Alger
Tél. : (023) 50.21.14 / 50.21.13 / 50.21.12
Téléfax : (023) 50.21.17 / 50.21.23

BUREAU DE TIZI OUZOU : Cité GENISIDER 600 Logts Bt 7 n°12 Nouvelle ville - Tél. : 026 21 28 28 - Pour votre publicité, s'adresser à : l'Entreprise Nationale de Communication, d'Édition et de Publicité : Agence ANEP 01, Avenue Pasteur, Alger - Téléphone : 020.05.20.91/020.05.10.42 - Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45 - 020.05.13.77 - E-mail : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz - agence.oran@anep.com.dz - agence.annaba@anep.com.dz - agence.ouargla@anep.com.dz - agence.constantine@anep.com.dz
HORIZONS 20, rue de la Liberté Alger Tél. : 023 50 21 12 - IMPRESSION : Centre : S.I.A. - Est : S.I.E. - Ouest : S.I.O. - Sud : S.I.A. Unité Ouargla Fax : 029 76 38 82 - DIFFUSION - HORIZONS - Tél. : 021 73 59 69 - MPS : Oran : 041 53 81 19 - 07 71 98 39 04 - EUURL KDP : Constantine : 031 92 92 16 - Tirage de l'édition d'hier : 12000 exemplaires

Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration adressés ou remis à la Rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'une réclamation.

LE CHEF DE L'ÉTAT REÇOIT LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA Greg Fergus : «Renforcer davantage les relations bilatérales»

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, ABDELMADJID TEBBOUNE, a reçu, jeudi dernier, le président de la Chambre des communes du Canada, Greg Fergus qui effectue une visite en Algérie.

«**L'**audience s'est déroulée en présence du président de l'Assemblée populaire nationale, M. Brahim Boughali, et du Secrétaire général de la présidence de la République, M. Abdallah Moundji», a indiqué un communiqué de la présidence de la République. Dans une déclaration à la presse à l'issue de l'audience, Greg Fergus a souligné l'importance de renforcer les relations entre l'Algérie et le Canada, qui célèbrent le 60^e anniversaire de l'établissement de leurs relations diplomatiques. Le président de la Chambre des communes du Canada a indiqué que sa visite en Algérie a été «fructueuse», soulignant «l'importance d'œuvrer au renforcement des relations bilatérales». Il a ajouté que sa rencontre avec le président de la République a permis d'aborder «plusieurs questions qui préoccupent l'Algérie et le Ca-

nada, qui célèbrent le 60^e anniversaire de l'établissement de leurs relations, faites d'amitié et d'échanges culturels et économiques», relevant à ce titre que «les échanges bilatéraux vont dans le sens de renforcer davantage les relations bilatérales».

Fergus a indiqué avoir évoqué avec le président de la République le rôle de la communauté algérienne établie au Canada, de par sa «culture et sa créativité». Il a ajouté que sa visite en Algérie lui a permis de «rencontrer des responsables politiques, des hommes d'affaires, des universitaires, des chercheurs académiques et des représentants de la société civile qui œuvrent ensemble pour l'édification et le bien-être de l'Algérie». Il a également exprimé sa «profonde émotion» lorsqu'il s'est rendu, le matin, au sanctuaire du Martyr où il a déposé une gerbe de fleurs à la mémoire «des martyrs qui se sont sacrifiés pour l'indépendance de ce grand pays».



ALGÉRIE-CANADA

Convergence de vues sur les questions palestinienne et sahraouie

Le président du Conseil de la nation, Salah Goudjil, a reçu, jeudi à Alger, le président de la Chambre des communes du Canada, Greg Fergus, a indiqué un communiqué du Conseil. La rencontre, qui s'est déroulée au siège du Conseil de la nation, en présence d'une délégation de la chambre haute du Parlement et de la délégation accompagnant le président de la Chambre des communes du Canada, a été l'occasion de passer en revue «l'état et les perspectives des relations d'amitié unissant l'Algérie et le Canada et les moyens de les dynamiser par l'intensification des échanges et des visites et le renforcement des liens de coopération et de la coordination, notamment dans le domaine parlementaire».

Goudjil a, à cet égard, affirmé que «l'Algérie et le Canada entretiennent de bonnes relations, encadrées par des consultations politiques régulières, pouvant être hissées à des niveaux supérieurs, à la lumière des nombreux mécanismes de coopération économique et commerciale en place et des opportunités de partenariat prometteuses favorisées par un climat d'affaires propice à l'investissement et à la création de richesse dans l'Algérie nouvelle, dont les bases sont posées par le président de la République,

M. Abdelmadjid Tebboune». Pour ce faire, il a appelé à «tirer parti de tous les éléments de rapprochement entre l'Algérie et le Canada, dont la présence d'une communauté algérienne dans diverses provinces canadiennes, composée de compétences, d'intellectuels, de scientifiques et de professionnels», une communauté à même de contribuer, a-t-il dit, à «renforcer les relations algéro-canadiennes et la dynamique de coopération entre les deux pays au mieux de leurs intérêts communs».

Pour sa part, le président de la Chambre des communes du Canada s'est réjoui de cette première visite en Algérie, pays dont il a salué sa riche histoire. Il a, à cette occasion, passé en revue les principales étapes de la coopération politique, économique et sécuritaire entre le Canada et l'Algérie dans le cadre de «mécanismes efficaces de dialogue, d'échange et de coordination». Il a également dit tout son respect pour la communauté algérienne établie au Canada, soulignant «le rôle de la diversité culturelle dans le rapprochement entre les peuples, la promotion de la paix et la construction de passerelles d'entente et de dialogue». Dans le cadre de l'échange de vues sur les questions internationales et régionales d'intérêt commun, les



deux parties ont évoqué la situation tragique à Gaza et dans les territoires palestiniens occupés. Goudjil a réaffirmé, à ce propos, la position constante de l'Algérie vis-à-vis de la cause palestinienne, précisant que «le soutien au droit du peuple palestinien à l'établissement de son Etat indépendant avec El-Qods comme capitale est une position officielle et populaire immuable». Et d'ajouter que «l'Algérie, sous la direction du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a placé la cause palestinienne en tête des priorités de sa diplomatie, notamment en sa qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies». Il a, dans ce cadre, salué la position du Parlement canadien qui

a voté en faveur de la solution à deux Etats, appelant à «intensifier les efforts pour protéger le peuple palestinien et lui permettre de recouvrer ses droits légitimes, mais aussi pour faire en sorte que l'ensemble des peuples colonisés accèdent à la liberté et à l'indépendance».

RÉACTIVER LA COOPÉRATION PARLEMENTAIRE BILATÉRALE

Le président du Conseil de la nation a, dans ce contexte, rappelé «les souffrances endurées par le peuple sahraoui en proie à l'arrogance coloniale, à de graves violations des droits de l'homme et au pillage des ressources de ses terres spoliées», soutenant que «sa cause juste, qui se trouve au niveau du Comité spécial

de l'ONU sur la décolonisation, bénéficie d'un soutien international croissant, mais continue, néanmoins, de pâtir de la non-application de la légalité internationale». De son côté, le responsable canadien a déploré la détérioration de la situation humanitaire à Gaza, rappelant la position de son pays «en faveur de l'initiative à deux Etats, une solution de nature, selon lui, à garantir la sécurité, la paix et la dignité».

Il a souligné, dans ce sens, la position de son pays en faveur des efforts internationaux visant à parvenir «à une solution pacifique négociée à la question du Sahara occidental sous l'égide de l'ONU». Il a, dans ce cadre, plaidé pour «le renforcement du partenariat algéro-canadien en matière de construction de la paix et de la sécurité internationales et de règlement des conflits». Les deux parties ont, par ailleurs, insisté sur la nécessité de «réactiver la coopération parlementaire bilatérale entre les instances législatives des deux pays», appelant à «l'échange de visites entre les groupes parlementaires d'amitié» et à «l'activation des mécanismes diplomatiques multilatéraux, à travers le renforcement de la convergence des positions dans les fora parlementaires internationaux».



BOUGHALI REÇOIT LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE CANADIENNE DES COMMUNES

La contribution de la communauté algérienne saluée

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Brahim Boughali a reçu, jeudi dernier au siège de l'Assemblée, le président de la Chambre des communes du Canada, Greg Fergus. Lors de cette rencontre, les deux parties ont examiné les moyens de renforcer la coopération entre les deux pays, notamment dans le domaine par-

lementaire, à travers la consolidation des canaux de communication entre les parlementaires des deux pays. Dans une déclaration à la presse à l'issue de la rencontre, le responsable canadien a souligné «la disposition de son pays à renforcer les liens unissant les deux pays, à travers l'intensification de la coopération à différents niveaux, notamment

au niveau parlementaire». Après avoir salué «la contribution active de la communauté algérienne établie au Canada au développement de l'économie canadienne», Fergus a affirmé que sa visite en Algérie vient «en prélude à d'autres prochaines visites à même d'ouvrir de nouvelles perspectives de coopération parlementaire entre les deux pays».

ALGÉRIE-AZERBAÏDJAN

Élargir les perspectives de partenariat entre les deux pays

Les membres de la délégation parlementaire d'amitié Algérie-Azerbaïdjan ont rencontré leurs homologues azerbaïdjanais, avec lesquels ils ont abordé le rôle des parlementaires dans le renforcement des relations entre peuples, a indiqué jeudi dernier un communiqué de l'Assemblée populaire nationale (APN). La rencontre tenue mercredi dernier à Bakou, «a permis d'évoquer le rôle des parlementaires dans

le renforcement des relations entr peuples, et de passer en revue les aspects du soutien mutuel au niveau des organisations internationales et régionales, au mieux des intérêts communs des deux pays», a précisé la même source.

Dans ce cadre, le président du groupe, Gharbi Abdelbasset, s'est félicité de «la qualité des relations existantes entre les deux Présidents des deux pays, saluant les résultats des visites

officielles échangées, qui expriment une sincère volonté de relancer et redynamiser les relations bilatérales dans le cadre d'un programme de partenariat divers et fructueux». Pour sa part, le président du groupe azerbaïdjanais s'est réjoui du «niveau des relations bilatérales basées sur la confiance et le respect mutuel, exprimant son souhait d'élargir les perspectives de partenariat entre les deux pays pour inclure d'autres

domaines hors celui de l'énergie, tels que l'industrie pharmaceutique et le tourisme», selon le communiqué.

Une partie de la rencontre a été consacrée à l'examen des «questions internationales d'actualité, en tête desquelles la situation en Palestine et le génocide de la population de Gaza, outre les moyens d'échange de soutien dans divers fora internationaux», selon la même source.

INCLUSION FINANCIÈRE

Faïd insiste sur les avancées en matière de services bancaires

LE MINISTRE DES FINANCES A AFFIRMÉ, jeudi dernier, que l'Algérie a réalisé des avancées notables en matière de services financiers et de couverture bancaire. Dans son allocution prononcée à l'ouverture d'une journée d'information sur l'inclusion financière et l'épargne, Laâziz Faïd a soutenu que la question de l'épargne est d'un grand intérêt pour l'Algérie.

Intervenant lors d'une journée d'information sur l'inclusion financière et l'épargne, organisée par l'Association des banques et des établissements financiers (Abef), le ministre a rappelé que compte tenu du potentiel et des grandes opportunités que l'épargne peut apporter pour renforcer l'inclusion financière, cet ensemble de dispositifs est mis en place pour lutter contre l'exclusion bancaire et financière notamment des populations pauvres. Dans ce sillage, il a mis en avant les prestations de services assurées par les banques au profit des citoyens pour qu'ils puissent ouvrir des comptes d'épargne.

Ainsi, il a fait savoir que le nombre d'agences bancaires en Algérie est passé à 1.734 à fin 2023 alors que le nombre de comptes d'épargne a atteint les 12 millions à la fin de l'année dernière avec un montant total de plus de 3.600 milliards de dinars. «C'est un montant encourageant comparativement à ceux des années précédentes, et ce, grâce aux efforts de l'ensemble des établissements financiers pour améliorer la qualité des prestations offertes aux citoyens», a-t-il noté. Et d'ajouter que les banques et les compagnies d'assurances ont pu contribuer au développement du secteur de l'industrie financière islamique, procéder à la numérisation des services bancaires et financiers,

promouvoir la bonne gouvernance, à l'application des normes environnementales et sociétales pour renforcer l'inclusion financière et soutenir un développement économique global et durable, relever les défis du chômage...

PROPOSER DES PRODUITS BANCAIRES INNOVANTS

D'autre part, Faïd a appelé à la persévérance pour fournir des produits bancaires et d'assurance numériques innovants et améliorer l'épargne, en particulier dans les domaines de la santé et de l'enseignement supérieur. Afin de renforcer la coopération entre les différentes institutions et autres parties concernées par les questions de développement de la culture financière, le ministre a déclaré que son département cherche à développer des mécanismes qui facilitent l'adoption et l'application de ces normes par les institutions financières et bancaires et les compagnies d'assurances, en coordination avec des départements ministériels, en signant des accords de partenariat, notamment avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le ministère de l'Education nationale et le ministère de la Formation professionnelle afin d'inculquer la culture financière au sein de la société, en particulier parmi la jeunesse. Le ministre a souligné que la journée



arabe de l'inclusion financière est une occasion pour mieux faire connaître le concept et promouvoir l'éducation financière, notamment chez les jeunes, afin de réaliser le principe de l'inclusion financière.

Faïd a également souligné que l'Algérie œuvre à créer le climat approprié dans le développement du système économique et financier, à travers la ratification de la loi sur le commerce électronique, la mise à jour des textes réglementaires tels que la loi monétaire et bancaire qui a apporté plusieurs amendements liés au domaine de la numérisation,

comme la création du Comité national des moyens de paiement, qui jouera un rôle important dans la vulgarisation du paiement électronique en Algérie à travers l'élaboration d'une stratégie nationale dans ce cadre. Il y a lieu d'ajouter la loi autorisant l'utilisation de la signature électronique et la création de l'Autorité gouvernementale de certification électronique. Dans le même contexte, il a rappelé que le secteur financier, sous l'impulsion des pouvoirs publics, a également œuvré à la création d'organismes de dévelop-

pement du paiement électronique, dont le GIE monétique, la Société d'automatisation des transactions interbancaires et de monétique (Satim) et la Société de services bancaires (SSB) qui œuvre à la diffusion des moyens de paiement électronique sur l'ensemble du territoire.

Le ministre a soutenu que la mise en place de la Banque nationale du logement est un élément important dans la réforme, à travers laquelle le secteur cherche à accompagner les citoyens et tous les secteurs.

■ Amokrane H.

RABIA KHERFI, PRÉSIDENTE DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

«Une nécessité morale et économique»

La présidente du Conseil économique, social et environnemental (Cnese) a indiqué jeudi dernier que l'épargne est un outil efficace et un élément incontournable pour la réalisation de l'inclusion financière, la réforme financière et la promotion des transactions commerciales. Lors d'une journée d'information sur l'inclusion financière et l'épargne, organisée par l'Association des banques et des établissements financiers (Abef), elle a soutenu que l'inclusion est avant tout une «nécessité morale et économique, et constitue un élément-clé dans la consolidation du principe de la justice sociale, la réduction des disparités sociales le renforcement du développement durable», faisant remarquer que le concept est pleinement ancré dans le paysage social et économique et qui a changé le mode de vie des citoyens en raison de l'adoption de solutions innovantes qui permettent des acquis considérables : gain de temps, baisse du coût des prestations et amélioration de la relation entre le citoyen et les entreprises. La responsable n'a pas manqué de rappeler les étapes franchies par notre pays en termes de développement du secteur financier, notamment à travers la mise à jour des cadres légal et législatif, le renforcement de la numérisation et le développement des outils de financement



de l'économie, notamment à travers la Bourse. Toutefois, elle a mis en avant la nécessité de prendre en charge certains aspects. Elle a évoqué le renforcement du processus de réforme du système fiscal pour améliorer le climat des affaires et surtout susciter l'adhésion des opérateurs économiques informels en payant les impôts à travers l'élaboration d'un système fiscal clair, coordonné, constant et simplifié. Elle a fait savoir que le Cnese prépare des propositions dans ce sens qu'il rendra publiques une fois le travail achevé. Elle a insisté sur la diversification des produits bancaires, d'assurances et l'importance de créer une véritable dynamique du marché des actions.

■ A. H.

SALAH-EDDINE TALEB, GOUVERNEUR DE LA BANQUE D'ALGÉRIE

«L'épargne, une base essentielle de la stabilité économique»

Intervenant lors d'une journée d'information sur l'inclusion financière et l'épargne, organisée par l'Association des banques et des établissements financiers (Abef), le gouverneur de la Banque d'Algérie, Salah-Eddine Taleb, a insisté sur l'importance de l'épargne dans le système financier. «C'est l'un des éléments de la consécration de l'inclusion financière qu'il faut développer davantage», a-t-il déclaré. Il a rappelé que la loi sur la monnaie et le crédit réserve une place de choix au principe de la protection des déposants et des épargnants. En plus de l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité de la politique monétaire, «l'épargne constitue une base essentielle de la stabilité économique et de la prospérité à long terme», a soutenu le gouverneur de la Banque d'Algérie.

Le responsable a fait savoir que les ressources collectées par les banques à fin décembre 2023 ont augmenté de 2,66% pour atteindre 14.917 milliards DA, contre 14.530 milliards fin 2022. Les dépôts hors hydrocarbures ont augmenté de 4,24% à la fin de l'année écoulée, par rapport à 2022. Les dépôts à terme sont passés de 7.585 milliards dinars à fin 2022 à 8.012 milliards dinars à fin 2023, soit une hausse de 5,63%. Dans le cadre de l'activité de la finance islamique, le responsable a relevé que les dé-



pôts sont passés de 445 milliards DA en 2021 à 678 milliards DA fin 2023. Le gouverneur de la Banque d'Algérie a incité les institutions bancaires à obtenir plus de performance, à travers la diversification des offres financières et des produits innovants.

Il a affirmé que l'épargne est un instrument phare de l'inclusion financière. Il a ajouté que la qualité des services financiers et bancaires constitue un élément-clé pour donner un coup d'accélérateur à l'épargne. Pour sa part, le président de l'Abef, Ali Kadri, a soutenu que les banques œuvrent à l'amélioration des prestations à travers la

conception de produits bancaires innovants répondant aux besoins des clients pour drainer davantage de ressources. Il a souligné que les établissements bancaires disposent d'une gamme de produits et services variés adossés à de nouvelles technologies qui favorisent l'inclusion bancaire. Le responsable a évoqué la nécessité d'élargir le réseau pour une meilleure inclusion bancaire et la généralisation des moyens de paiement électronique et s'engager dans la société et son environnement à travers l'accompagnement des activités sociales, environnementales et culturelles.

■ A. H.

CONSEIL DE LA NATION : QUESTIONS ORALES AUX MINISTRES

PROMOTION IMMOBILIÈRE

Un projet de loi en cours d'examen

Le principe d'accès à un logement décent comme priorité absolue, conformément au 28^e engagement du président de la République, a été réaffirmé, jeudi dernier, par le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville. Mohamed-Tarek Belaribi a annoncé, lors d'une séance consacrée aux questions orales au Conseil de la nation, que le projet de loi modifiant la loi sur la promotion immobilière est en cours d'examen au niveau du secrétariat général du gouvernement. Le ministre a souligné que la nouvelle politique du logement devrait orienter et accompagner les promoteurs immobiliers vers l'investissement dans le logement locatif. S'agissant de location de logements qui peut atténuer la demande sur le logement, Belaribi a expliqué que «ce dossier ne saurait être traité que dans le cadre d'une approche exhaustive, étant donné que la nouvelle politique du logement se décline en plusieurs étapes liées à la garantie d'accès au logement, pas nécessairement par la propriété». Selon lui, cette politique vise à favoriser la promotion immobilière privée destinée à la location avec des avantages fiscaux au profit des promoteurs, consacrer le principe de non-cession des logements, encourager la mobilité d'un logement à un autre en fonction du revenu mensuel des ménages, promouvoir le marché locatif et protéger les propriétaires afin de proposer les logements inoccupés à la location. Le ministre a enfin rappelé que «le parc immobilier est, essentiellement, composé de logements publics locatifs (1.538.000 unités), dont le financement est entièrement à la charge du Trésor public, et de logements sous la formule location-vente Aadl (plus de 811.000 unités), subventionnés par l'Etat. Durant la période allant de 2020 à 2024, 1.246.000 logements ont été livrés, dont plus de 404.000 logements publics locatifs et plus de 427.000 logements Aadl, soit 67% du parc livré, selon Belaribi qui a estimé que ces réalisations avaient impacté positivement les prix du loyer au niveau national et contribué grandement à la régulation du marché locatif.

■ Samira S.

TRANSPORT FERROVIAIRE

Un programme pour réduire la durée des dessertes

Le ministre des Transports, Mohamed-El Habib Zahana, a annoncé jeudi dernier le lancement d'un programme global de modernisation et de développement des réseaux ferroviaires susceptible d'augmenter la vitesse des trains et de réduire par conséquent la durée des dessertes. Lors d'une séance plénière du Conseil de la nation consacrée aux questions orales, le ministre a indiqué que ce programme s'inscrit dans le cadre de l'intérêt particulier accordé par l'Etat à la modernisation et au développement des réseaux ferroviaires. Ainsi, la Société nationale des transports ferroviaires a reçu, au titre de l'exercice financier 2023-2024, les affectations financières nécessaires pour assurer la maintenance des structures de base de ses réseaux. «Il s'agit d'un programme global urgent de recense-



ment et de traitement des points noirs au niveau des réseaux ferroviaires, dans l'objectif d'augmenter la vitesse des trains, de réduire la durée des dessertes et d'accroître leurs nombres. Les appels d'offres pour le choix des maîtres d'œuvre ont été lancés», a-t-il précisé. «Il convient de savoir que le programme de renforcement de la société en locomotives

■ S. S.

AMÉLIORATION DE L'ÉTAT DES ROUTES NATIONALES

Rekhroukh dévoile sa stratégie

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE, Lakhdar Rekhroukh, a dévoilé jeudi dernier une stratégie novatrice visant à pérenniser les projets routiers à l'échelle nationale.

Lors d'une session plénière au Conseil de la nation consacrée aux questions orales, Rekhroukh a mis en avant «l'impératif crucial d'une surveillance soutenue des chantiers routiers, tant achevés que présents». Le ministre a exprimé ses préoccupations quant à la «nécessité absolue de garantir la qualité des études et de la mise en œuvre, afin d'éviter les rénovations précoces des tronçons routiers». Il a souligné la mise en place de «nouvelles orientations pour les études, intégrant les dernières normes techniques ainsi que les paramètres de trafic et d'usure potentielle, dans le but de façonner des routes adaptées à la densité du trafic et aux contraintes liées aux poids lourds».

Dans une démarche de modernisation et de préservation environnementale, le ministère s'est également engagé à «installer des dispositifs de pesage des véhicules, particulièrement dans les zones du Sud, pour résoudre les problèmes de surcharge qui participent à l'accélération de l'usure des routes». Abordant la situation des infrastructures routières dans le sud du pays, Rekhroukh a mis en lumière les chantiers de rénovation entrepris sur la RN1 depuis 2018, ainsi que les projets futurs pour la RN52 dans le cadre du programme 2024. Le ministre a expliqué dans le détail que «la RN1 a bénéficié depuis 2018 de plusieurs opérations de réparation sur plusieurs tronçons dans la région d'In Salah, afin d'améliorer son état et son niveau de service. Les travaux ont été achevés sur plusieurs tronçons qui sont actuellement en bon état.

L'état général de la RN1 sur son tracé de la wilaya d'El Méria au nord à la wilaya de Tamanrasset sur une distance de 410 km est le suivant : 112 km en bon état, 87 km en état moyen». S'agissant de l'état du reste de ce tronçon, il a précisé que «114 km ont été pris en charge, à savoir 21 km sont sur le point d'être achevés à 90%, 35 km sont en cours de travaux et le reste est inscrit au programme 2024». «Des fonds ont été alloués pour la réalisation et l'entretien des routes nationales sur une longueur de 30 km pour ce qui est de la wilaya de Tamanrasset», a-t-il précisé.

Concernant la RN52, il a souligné que «celle-ci a bénéficié d'une opération au titre du programme 2024, d'un montant de 950 millions de dinars pour le renforcement et la consolidation de cette route. Les travaux débiteront dans les prochains jours». Selon le ministre, les principales causes de la dégradation et de l'usure de certains tronçons de routes par rapport à d'autres dans le Sud sont liées, outre au climat aride connu dans cette région, à l'augmentation constante du trafic routier, en particulier des



poids lourds, qui n'a pas été prise en compte lors de la conception de ces routes. Il a souligné l'impératif d'une surveillance vigilante des

chantiers, afin de prévenir les lacunes et d'assurer la qualité des infrastructures routières.

■ Assia Boucetta

RÉNOVATION DU CADASTRE

Vers une gestion foncière transparente

Le ministre des Finances annonce une ambitieuse opération de rénovation du cadastre. Laâziz Faïd a dévoilé, jeudi dernier à Alger, l'engagement du gouvernement à lancer cette opération dans les zones où les documents existants ne reflètent plus la réalité du terrain. Cette initiative majeure s'inscrit dans une volonté de transparence et d'efficacité dans la gestion foncière du pays, et vise à garantir les droits légitimes des propriétaires. Lors d'une séance plénière consacrée aux questions orales au Conseil de la nation, Faïd a souligné l'importance cruciale de ce projet d'envergure. Il a précisé que «le lancement officiel de la révision des opérations de cadastre antérieures interviendra dès la publication des textes réglementaires nécessaires». Cette initiative, ajoute le ministre, «s'inscrit directement dans le cadre de la directive du Premier ministre, énoncée dans l'instruction n°181 du 17 mai 2022. Cette directive met l'accent sur la nécessité impérieuse de moderniser le cadastre dans les zones où les documents existants ne correspondent plus à la réalité du terrain». Il a, dans ce sens, réaffirmé «l'engagement du gouvernement à respecter cette directive», soulignant qu'«elle est essentielle pour assainir la situation juridique de toutes les propriétés et garantir les droits des propriétaires légitimes». En substance, cette opération vise à mettre à jour les documents cadastraux afin qu'ils reflètent fidèlement la réalité du terrain. Cela permettra d'offrir aux propriétaires fonciers un accès plus facile et plus transparent au livret foncier, qui constitue le titre de propriété officiel. Cette démarche essentielle contribuera à réduire les litiges fonciers, à faciliter les transactions immobilières et à renforcer la sécurité juridique des investissements dans le secteur foncier. S'agissant de l'enregistrement des biens immobiliers sur le compte inconnu ou «compte des propriétés non réclamées» lors des opérations de cadastre général, le ministre a indiqué que «le taux national oscille entre 7 et 9%», précisant qu'«ils font l'objet d'une opération de détermination sans enquête, en raison de l'absence de leurs propriétaires ou de leurs détenteurs, et sont classés dans ce cadre en attendant leur réclamation par les ayants droit». «Les opérations de règlement sont prises en charge si les demandes sont étayées par des titres de propriété publiés ou non publiés ou par un titre coutumier ayant une force juridique opposable aux tiers, et il est également possible de présenter une demande de règlement sur la base de l'exercice de la possession effective», selon le ministre. En réponse à une autre question relative aux exonérations douanières prévues dans la loi



de finances 2021 pour les véhicules électriques et à la possibilité de revoir les taux des droits de douane en tenant compte de la spécificité des régions du pays et des nombreux utilisateurs de véhicules utilitaires, Faïd a expliqué que «la loi douanière actuelle stipule qu'à l'exception des zones franches, les lois et réglementations douanières s'appliquent de manière uniforme sur l'ensemble du territoire douanier, ce qui est incompatible avec la possibilité d'imposer des droits de douane basés sur le critère de la zone géographique».

Le ministre a annoncé à cette occasion également la mise à jour prochaine des indemnités des élus locaux pour leur permettre d'augmenter leurs salaires suite au changement du point indiciaire pour les fonctionnaires. Faïd a, néanmoins, tenu à rappeler que «les élus locaux au niveau de la commune ou de la wilaya bénéficient des indemnités prévues par le décret exécutif 13-91 qui fixe les conditions de délégation des élus locaux et les allocations qui leur sont accordées». Il a expliqué que «les élus locaux peuvent, cependant, choisir leur salaire mensuel au titre de leur administration d'origine, si celui-ci est plus avantageux, selon le même décret qui précise que les indemnités accordées dans ce cas sont calculées sur la base de la moyenne du salaire annuel au cours de l'année précédant l'élection». Cependant, a précisé le ministre, «en cas de révision des salaires ou des traitements des élus locaux au niveau de leur administration d'origine au cours de leur mandat électif, il n'est pas possible de réviser les indemnités accordées aux élus locaux concernés, qu'ils soient issus du secteur public, du secteur économique public ou privé». En guise de conclusion optimiste pour les élus locaux, le ministre des Finances a annoncé la création d'une commission chargée de réviser les indemnités qui leur sont accordées.

■ A. B.

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de Batna
Daïra de Menaâ
Commune de Tigharghar
N.I.F : 098505219077314

Avis d'une attribution provisoire du projet: Réhabilitation des écoles primaires et leurs structures accompagnées

Lot N°01 : école frères martyres Meddour Mebarek et Ramadané fils d'Ahmed
+ école martyre Mordjane Brahim

Lot N°02 : école martyre Gagui Salah + école martyre Saada Mohammed

Lot N°03 : école martyre Habibi Ali + école martyre Merzougui Amor

En application du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, et conformément aux résultats de la commission communale d'ouverture et d'évaluation des offres

Le président de l'A.P.C de Tigharghar annonce l'attribution provisoire du projet cités si-dessus dont l'avis est parus au journal: "Kawalis El jadida" en arabe datant du:27/02/2024 et au journal: L'horizon en français datant du: 05/03/2024; suite à l'analyse technique et financier des offres examinés par la commission délégué, en déclarant l'attribution provisoire du projet selon le tableau suivant :

Projet	Entreprise qualifier - NIF	Note tech.	Montant de l'offre en TTC en (DA)	Délai de réalisation	Obs.
Lot N°01 : école frères martyres Meddour Mebarek et Ramadané fils d'Ahmed + école martyre Mordjane Brahim	Bezal Nassim ETC Bouzina - Batna 188053500189150	34/50	6.016.164,00	02 mois	L'offre unique qualifié techniquement
Lot N°02 : école martyre Gagui Salah + école martyre Saada Mohammed	Abdelhadi Hakim ET CH Gaz Elec Menaâ-Batna 178051600445125	35,5/50	10.561.392,80	58 jours	L'offre unique qualifié techniquement
Lot N°03 : école martyre Habibi Ali + école martyre Merzougui Amor	Abbouche Mohammed ETP.H.C Menaâ - Batna 17050600372181	34,5/50	11.313.032,50	02 mois	L'offre unique qualifié techniquement

Les soumissionnaires protestataires présenter leurs recours par écrit dans un délai qui ne dépasse pas Dix (10) jours à partir de la première parution de cet avis provisoire dans les quotidiens nationaux.

■Horizons : 27-04-2024 - Anep 2425003080

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE LA SENTE DE LA POPULATION ET LA REFORME HOSPITALIERE
DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA POPULATION DE LA WILAYA DE MILA
ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER HOUARI BOUMEDIENE DE CHELGHOUH-LAID
N° d'identification Fiscale:000743039009835

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N° 02/2024

- Conformément aux dispositions des articles 51- 52-53 des la loi N° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives des marchés publics et adaptée a l'article 65 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service public, L'Etablissement Public Hospitalier Houari Boumediene Chelghouh laid informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouverts N° 02/2024 relatif à -CONSOMMABLES NON TISSE- et allote au suivant:

Lot 01 : ABORDS PARENTERAUX ET ACCESOIRES (kits d'hémodialyses)

Lot02 : CONSOMMABLES MEDICO CHIRURGICAUX

Lot 03: LIGATURE.

Paru le : 29/02/2024 dans le quotidien nationaux : « An-Nasr » en arabe
06/03/2024 dans les quotidiens nationaux : « Horizons » en français

Selon les résultats de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres conformément aux conditions stipulées au cahier des charges est attribué provisoirement comme suite :

Désignation Des Lots	Soumissionnaire Retenu	N° D'identification Fiscale	Montant de l'offre en DA TTC	Note Technique	Critère Attribution
Lot01:ABORDS PARENTERAUX ET ACCESOIRES (kits d'hémodialyses)	SARL IMC	099916000780112	Min: 56 535 534.78 Max:59 520 396.03	40/60	Techniquement qualifié et offre unique
Lot02: CONSOMMABLES MEDICO CHIRURGICAUX	SARL DIAGNOMED	000323036364830	Min:9 298 911.40 Max:11 928 150.50	40/60	Techniquement qualifié et prix le plus bas parmi les offres
Lot 03: LIGATURE	SARL AML MEDICAL SERVICES	000116001425954	Min:1 713 600.00 Max:2 088450.00	35/60	Techniquement qualifié et prix le plus bas parmi les offres

- Conformément à l'article 56 du loi N° 23-12 du 05/08/2023 Détermine les règles générales relatives des marchés publics et adaptée a l'article 82 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service public, Tout soumissionnaire contestant ce choix, peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de L'Etablissement Public Hospitalier Houari Boumediene dans les dix (10) jours qui suivent la première parution du présent avis. Les autres soumissionnaires désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres technique et financière sont invités de se rapprocher du service contractant au plus tard trois (03) jours à compter de la première parution de l'avis d'attribution provisoire du marché.

■Horizons : 27-04-2024 - Anep 2425002837

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya De Constantine
Daïra de Zighoud-Youcef
Commune de Zighoud-Youcef

NIF: 0962 250 492 17524

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

- Conformément au décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de services publics.

- Et suite à l'appel d'offres concernant le projet suivant :

■ REALISATION DE 06CLASSES A L'ECOLE KETITE BOUMENDJEL-COMMUNE DE ZIGHOUD YUCEF

- Et suite à la proposition de la commission d'ouverture des plis et évaluation des offres réunie en date du : **19/03/2024**.

- Le président de l'A.P.C de la commune de Zighoud-Youcef informe les soumissionnaires que le projet est attribué provisoirement à :

N°	Projets	ENTREPRISES (N.I.F)	La note obtenu (note offre technique)	Montant (T.T.C)	Délai	Observation
01	REALISATION DE 06CLASSES A L'ECOLE KETITE BOUMENDJEL-COMMUNE DE ZIGHOUD YUCEF	BELATTAR ABD ELAZIZ 18743010147816004300	25<36 La note de l'offre qualifier techniquement	27 452 129.34 DA	six(06) mois	Moins disant

Et conformément à l'Article 82 du décret présidentiel N° 15 -247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de services publics, tout soumissionnaire qui conteste le choix opéré, peut introduire un recours dans un délai de **10 Jours**, à compter de la première publication du présent avis auprès du président de la commission des marchés de la Commune de Zighoud Youcef.

■Horizons : 27-04-2024 - Anep 2425002932



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE LA SANTE

WILAYA DE CONSTANTINE
DIRECTION DE LA SANTE
CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE Dr BENBADIS DE CONSTANTINE
NIF : 4080160000 2505 30 0001

AVIS RECTIFICATIF DE L'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15/247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics. Il est porté à la connaissance des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigences de capacité minimales N° 21 /2023 Pour : La Fourniture Des Produits Alimentaires En 05 Lots Séparés Pour L'année 2024 Renouvelable Pour Une Période De 03 Trois Années

- ❖ paru sur El Watan en langue française le 23/01/2024, المصريح في اللغة العربية le 09 /01/ 2024.
- ❖ l'attribution provisoire pour le lot 05 a été annulée suite au rejet de la commission des marches des établissements de sante de wilaya de Constantine dans la séance du 26/03/2024.

N° de LOT	Désignation	Soumissionnaire	Note Technique	Carte densification NIF	Montant de l'offre financier après vérification en TTC	Observation
01	viande rouge (veau et mouton)	BELMOKRE BILLEL	60/60	185250110161136	Min : 39 328 000,00DA Max : 49 160 000,00 DA	Qualifier techniquement moins disant
02	volailles, œufs, viandes blanches	BELMOKRE RACHID	60/60	165250103677107	Min : 22 454 000,00DA Max : 28 394 500,00DA	Qualifier techniquement moins disant
03	alimentation générale	BELMOKRE BILLEL	60/60	185250110161136	Min : 17 946 468,05da Max : 22 219 380,00da	Qualifier techniquement moins disant
04	produits laitiers	SARL DOUNIA AGRO ALIMENTAIRE	50/60	001910028458122	Min : 16 648 754,50 DA Max : 19 079 032,00 DA	Qualifier techniquement moins disant
05	fruits et légumes	AIDLI MILOUD	Attribution annulé			

Observation :

> Les soumissionnaires du présent avis d'appel d'Offres contestant les résultats de l'attribution sont invités :

De se rapprocher du Bureau des marchés de CHU de Constantine, au plus tard trois jours à compter du premier jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

D'introduire un recours auprès de la commission sectorielle des marchés dans un délai de Dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis d'attribution provisoire, conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics

■Horizons : 27-04-2024 - Anep 2425003162

COUP D'ENVOI DU FESTIVAL D'ALGER DES SPORTS

Plus de 70 activités sportives et de loisirs prévues

JEUX TRADITIONNELS, COURSE PÉDESTRE, NATATION... LA PREMIÈRE ÉDITION DU FESTIVAL D'ALGER DES SPORTS (FAS-2024) QUI S'ÉTALE SUR TROIS JOURS, DONT LE COUP D'ENVOI A ÉTÉ DONNÉ JEUDI DERNIER À PARTIR DU CLUB ÉQUESTRE À BENTALHA, dans la commune de Baraki, par le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Brahim Merad, et le wali d'Alger, Mohamed-Abdenour Rabhi, prévoit quelque 70 activités sportives et de loisirs.



Sexprimant en marge d'une cérémonie organisée par la wilaya d'Alger à la Promenade des Sablettes, à l'issue d'une tournée effectuée dans trois espaces de détente et de loisirs, Merad, accompagné des ministre de la Communication, Mohamed Laâgab, du Tourisme et de l'Artisanat, Mokhtar Didouche, de l'Environnement et des Energies renouvelables, Fazia Dahleb, et de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, et du wali d'Alger, Mohamed-Abdenour Rabhi, a mis l'accent sur les efforts déployés par les services de la wilaya d'Alger et tous les acteurs ayant contribué au succès de cet événement, à leur tête l'élite sportive.

La manifestation, qui se déroule du 25 au 27 avril, sous le slogan «La joie nous unit... Le sport nous unit», a pour objectif, selon le ministre, «de promouvoir les activités sportives et d'offrir aux citoyens un cadre de vie répondant aux normes internationales, conformément aux instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune.» Espérant étendre cette dynamique aux autres wilayas du pays, Merad a souligné la transformation en profondeur qui s'opère à Alger, pour soigner «les plaies environnementales causées par le triptyque bruit, saleté et pollution de l'air». Une initiative engagée, a-t-il poursuivi, «afin d'offrir des espaces captivants et en finir avec le malaise urbain». Il cite à titre d'exemple les lieux «découverts» lors de sa tournée, tels «l'oued El Harrach, qui se faisait remarquer par ses odeurs nauséabondes, complètement aménagés, dans le cadre du plan stratégique du

Grand Alger-2029, l'immense décharge sauvage de Bab Ezzouar (à proximité du centre commercial qui comprenait plus de 360 tonnes de déchets) érigée en parc urbain». Ces lieux, qui étaient le cauchemar des riverains, sont devenus, s'est-il réjoui, «une destination de repos et de détente». Et d'ajouter que «d'autres chantiers sont en cours, qui seront réceptionnés ultérieurement, renforçant les espaces aérés, permettant de redonner à la capitale sa vocation écologique».

ACCROÎTRE L'ATTRACTIVITÉ DE LA CAPITALE

Le wali d'Alger a souligné que cet événement, qui s'inscrit dans la durabilité, «a pour objectif d'instaurer la culture de la pratique sportive chez les différentes franges de la société». Il s'inscrit, a-t-il précisé, «dans le cadre du programme d'animation locale de la ville, visant à accroître l'attractivité et la dynamique de la capitale, tout en offrant des espaces aux jeunes, pour la pratique de disciplines sportives en milieu urbain.» Dans le détail, il a avancé que «les sites retenus pour abriter cette manifestation sportive ont été aménagés et dotés de

toutes les installations adéquates, pour garantir sa réussite». Tablant sur un nombre de visiteurs qui dépasserait un million, le wali a expliqué que le choix des sites, à savoir les Sablettes (Hussein Dey), le parc urbain de Bab Ezzouar, l'oued El Harrach (vers Bentalha), le parc zoologique de Ben Aknoun et le jardin des Grands Vents relevant du parc Dounia à Ouled Fayet, est dicté par leur «aspect écologique, en raison de leur proximité avec la mer, les forêts...». Invitant les jeunes à s'inscrire dans différents clubs et associations sportifs, Rabhi a rappelé les bienfaits du sport sur la santé physique et morale à même «de mettre les jeunes à l'abri des différentes formes de criminalité».

INSTAURER LA CULTURE DE LA PRATIQUE SPORTIVE

Concernant les activités sportives prévues, il faut retenir que plus de 70 activités, notamment de loisirs, sont au programme au cours de ces trois jours dédiés notamment aux jeunes, aux enfants et aux personnes à mobilité réduite. Le wali a par ailleurs fait savoir, en marge de la cérémonie, que «le plus gros des activités sportives se déroulera aux Sablettes, sur un espace

de 6,4 kilomètres, notamment la série de jeux traditionnels appelés les jeux d'autrefois, ainsi qu'une course pédestre, appelée course des hirondelles». Il s'agit d'activités aquatiques, citant Aquathlon Swim & Run, un triathlon juniors, Elite et master et un duathlon, programmé pour aujourd'hui, destiné aux jeunes de moins de 15 ans. Parmi les sites concernés, il y a sept terrains pour le football, 10 autres pour le basket-ball, le handball et le volley-ball, ainsi que plusieurs circuits pour la course pédestre.

D'autres sites sont retenus pour la pratique des arts martiaux et différents sports de glisse et d'escalade. Près de 20 espaces ont été, en outre, aménagés au niveau du site de l'oued El Harrach, dont une grande majorité pour les plus jeunes, alors que celui de Bentalha sera consacré aux courses. A noter également qu'outre les moyens matériels mobilisés, plus de 400 encadreurs sont réquisitionnés, représentant 40 ligues et associations sportives. Pour rejoindre ces lieux, les visiteurs profiteront du transport gratuit à bord des bus de l'Etusa les vendredi et samedi de 7h à 19h.

■ Samira Azzegag

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA JEUNESSE

Un camp pour les clubs universitaires

Le Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ) compte organiser, du 30 avril au 3 mai, le camp de printemps des clubs universitaires pour valoriser la culture du dialogue et de la concertation entre groupes de jeunes. L'initiative du CSJ vise à consolider les valeurs de citoyenneté et de promouvoir le sens civique chez cette frange importante de la société à développer ses capacités et sa mobilité et garantir un échange d'expériences et d'expertises entre ses composantes.

Pour cela, la commission de l'éducation, de la formation, de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la valorisation des capacités des jeunes réserve le camp de printemps pour les clubs universitaires. Environ 500 étudiants actifs dans des clubs scientifiques de diverses universités, âgés de 18 à 28 ans, se retrouveront à Alger sous le slogan «Efforts continus pour une participation efficace».

Les participants doivent être sélectionnés selon un formulaire d'inscription électronique, dans le but de responsabiliser les étudiants, d'améliorer leurs capacités et d'aviver leur esprit de participation active et de mettre en réseau leurs efforts pour assurer une coordination durable. Il s'agit essentiellement de mettre en évidence les modèles de réussite d'expériences sur la scène nationale. Outre



un programme riche de groupes de réflexion spécialisés, les organisateurs prévoient des espaces d'échange et de dialogue entre les jeunes et des programmes de formation encadrée par des compétences algériennes de l'intérieur du pays et de l'étranger.

Le Conseil agit sur plusieurs fronts. Dans le cadre du programme complémentaire initié par le président de la République pour la wilaya de Tissemsilt, le CSJ organise des séminaires de jeunes qui vont silloner les communes et villages de la wilaya à partir d'aujourd'hui jusqu'au 1^{er} juin prochain, sous le slogan «La réalité de la jeunesse de Tissemsilt... Entre développement local et processus prioritaires». L'initiative vise à mettre en valeur le rôle que peuvent jouer les

jeunes dans le développement local en se basant sur le principe de la démocratie participative. Ces séminaires aboutiront à l'organisation d'un forum intitulé «Jeunesse de la wilaya de Tissemsilt» qui sera un espace inclusif pour les jeunes de la wilaya et de dialogue entre eux et les autorités locales.

Le Conseil rappelle enfin, dans un communiqué rendu public, que ces actions s'inscrivent dans le cadre des instructions du chef de l'Etat qui a insisté sur «l'importance d'aller sur le terrain, d'écouter les préoccupations des citoyens et des jeunes et de renforcer et promouvoir les efforts visant à impliquer la jeunesse dans la vie publique».

■ Aya Malak

ACTION SOCIALE

Clôture du premier cycle de formation des P/APC

Le premier cycle du programme de formation des présidents des Assemblées populaires communales (APC) sur la politique d'action sociale organisée par le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, en coordination avec le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, a pris fin jeudi dernier à Alger. La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaouter Krikou, accompagnée du secrétaire général de la wilaya d'Alger, Harizi Salim, en présence de la présidente de l'Assemblée populaire de wilaya (APW), Nadjiba Djilani, et du directeur général des collectivités locales au ministère de l'Intérieur, Youcef Romane, a présidé la cérémonie de clôture de la première session de ce programme de formation qui a débuté le 21 avril. A cette occasion, M^{me} Krikou a évoqué le programme du secteur de la solidarité nationale visant à accompagner et prendre en charge les catégories vulnérables, telles que les enfants, les personnes âgées, les personnes à besoins spécifiques, la femme rurale productrice et la femme au foyer, tout en veillant à l'intégration socioéconomique de ces catégories. Ainsi, la ministre a souligné l'importance de ces sessions de formation visant à introduire la politique de l'action sociale, notamment en passant en revue les mesures prises par le secteur de la solidarité nationale en matière d'accompagnement de la femme productrice et les mécanismes pour l'encourager à s'engager dans la production nationale, outre la prise en charge des personnes à besoins spécifiques dans les domaines de l'éducation et de l'enseignement spécialisé, en sus des programmes pour les personnes âgées et les mesures de protection et de promotion de l'enfance. Le programme de ces formations comprend également le rôle et les missions des cellules de proximité de solidarité du secteur et leurs champs d'intervention au niveau local, en plus de la présentation des différentes aides sociales et des mesures prises, dont l'allocation forfaitaire de solidarité.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'ORAN
EPIC ORAN VERT
NIF : 00063101088550AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
AVEC EXIGENCES MINIMALES DE CAPACITES MINIMALES
N° : 01 /2024

Le Directeur de L'EPIC Oran Vert lance un avis d'appel d'offres ouvert avec des exigences minimales de capacités pour l'opération : **TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE EXTENSION DE L'ESPACE DE LOISIR ET DE DETENTE ES SEDIKIA (JARDAIN EL-EZDIHAR).**

CAPACITES MINIMALES REQUISES : les entrepreneurs participant à cette offre doivent :

Un Certificat de qualification et de classification de **Catégorie Quatre (04) et plus**, activité Principale en Bâtiment et secondaire en TP ou ayant une activité principale en travaux public et secondaire Bâtiment en cours de validité.
- avoir réalisé des travaux d'aménagements (aménagement extérieur + espace vert + mobiliers urbains) ou amélioration urbaine justifié par des attestations de bonne exécution délivrés par le maître d'ouvrage public (des aménagements de plus de 4 hectares)
et un moyen de chiffre d'affaire égale ou supérieur à 180 000 000, 00 DA en TTC durant les trois (3) dernières années (2020 -2021 -2022).

Le retrait du cahier des charges se fera au pré de l'EPIC ORAN VERT :

04 Boulevard Khedim Mustapha Sidi el Houari.

Contre le paiement de la somme de QUATRE MILLE DINARS (4000,00DA) non remboursable

CONTENU DU DOSSIER DE SOUMISSION :

Les dossiers de soumission comprendront une offre technique , une offre financière et un dossier de candidature à savoir :

Première enveloppe :**Dossier de candidature**

- Déclaration de candidature dûment remplie signée ;
Dans la déclaration de candidature, le candidat ou le soumissionnaire atteste qu'il :
* n'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés Publics conformément aux dispositions des articles 75 et 89 du décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015 portant réglementations des marchés publics et délégation du service public ;
* n'est pas en redressement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. Le casier judiciaire concerne le candidat ou le soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et du gérant ou du directeur général de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une société ;
* est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;
* est inscrit au registre de commerce ou au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art ou détenant la carte professionnelle d'artisan, en relation avec l'objet du marché ;
* a effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien ;
* détient un numéro d'identification fiscale, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;

- une déclaration de probité dûment remplie signée ;
- les statuts pour les sociétés ;
- les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise

- 5- tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou, le cas échéant, des sous-traitants ;

A/ Capacités professionnelles : certificat de qualification et de classification en cours de validité

B/ Capacités financières : Moyens financiers justifiés par les bilans des trois (03) dernières années (2020-2021-2022) approuvés et visé par les services des Impôts et les références bancaires.

C/ Capacités techniques :

Moyens humains

* Liste nominative du personnel d'encadrement et diplômés + cv appuyée par la déclaration auprès de la CNAS de l'année en cours.
* **Moyens matériels :** Matériel roulant : copie de cartes grises avec contrat d'assurance, control technique en cours de validité et pour le Matériel non roulant : factures d'achat et PV d'inventaire visé par expert assermenté de l'année en cours.

* **Référence professionnelles :** Justifiées par des attestations délivrées par les Maîtres de l'ouvrage publics. Conformément à l'article 69 du décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015 portant réglementations des marchés publics et délégation du service public ; les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature sont exigés uniquement de l'attributaire du marché qui devra les fournir dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de sa saisine, et, en tout état de cause, avant la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché par les documents suivants :

- Copie du registre de commerce électronique.
- Mise à jour CNAS, CASNOS et CACOBATH en cours de validité
- Extrait de rôles apurés ou avec un échéancier de paiement et porte la mention de non inscrit au fichier national des fraudeurs portant le NIF
- Extrait du casier judiciaire du gérant de l'entreprise ou du directeur général de l'entreprise datant moins de trois (03) mois
- Copie de l'attestation de dépôts des comptes sociaux pour les sociétés de la dernière année.
- Copie de numéro d'identification fiscale « NIF »

Deuxième enveloppe :**L'offre technique**

- Déclaration à souscrire remplie et signée (selon modèle ci-joint).
- Planning d'exécution des travaux
- Tout document permettant d'évaluer l'offre technique justificatif : un mémoire technique et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du DP 15-247
- Le présent Cahier des charges visé et paraphé porte la mention manuscrite « lu et accepté ».

Les copies des documents fournis doivent être, en cours de validité.

Troisième enveloppe :**Offre financière :**

La lettre de soumission selon le modèle ci-joint dûment remplie et signée .

Le bordereau des prix unitaires dûment rempli et signé par le soumissionnaire, renseigné en chiffre et en lettre

Le détail quantitatif estimatif de l'offre dûment rempli et signé par le soumissionnaire.

- Les offres placées dans trois enveloppes distinctes, le tout dans une enveloppe extérieure

Le soumissionnaire devra remettre son offre originale cachetée en langue française , en utilisant trois (03) enveloppes intérieures séparées portant selon le cas, la mention « dossier de candidature offre technique , offre financière »

Les trois (03) enveloppes intérieures (demande de candidature, offre technique, offre financière) devront être mises dans une enveloppe extérieure

L'enveloppe extérieure doit être anonyme et adressée à Monsieur le Directeur de EPIC ORAN VERT la wilaya d'Oran portant uniquement les mentions suivantes :

SOUSSION POUR L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES

PROJET : TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE EXTENSION DE L'ESPACE DE LOISIR

ET DE DETENTE ES SEDIKIA

(JARDAIN EL-EZDIHAR)

SOUSSION A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLS ET D'EVALUATION DES OFFRES

Les enveloppes intérieures porteront le nom et l'adresse du soumissionnaire pour permettre de retourner la soumission au soumissionnaire au cas où elle serait irrecevable en raison d'un retard ou pour toute autre raison .Si l'enveloppe extérieure ne porte pas la mention prévue ci-dessus, le maître de l'ouvrage ne pourra être tenu responsable d'une erreur de destination ou d'une ouverture des plis prématurée.

La date de préparation des offres est fixée le dixième (10) jours à compter de la date de la 1ère parution de l'avis d'appel d'offres

Le jour et l'heure limite de dépôt des offres correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres, soit le à 12h00mn.

La commission permanente d'ouverture des plis et d'évaluation des offres se réunira, pour l'ouverture des plis des dossiers de candidature, des offres techniques et financières le dernier jour de la durée de

Préparation des offres soit le : à 13h00mn.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prolongée jusqu'au jour ouvrable suivant.

L'offre est valable pour une durée équivalente à la durée de préparation des offres augmentée de **trois (03) mois**.

■Horizons : 27-04-2024 - Anep 2431100375

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE LA FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELLEDIRECTION DE LA FORMATION ET
DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS
WILAYA D'EL MENIAA

EL MENIAA

Annnonce de recrutement

La direction de la formation et de l'enseignement professionnelles de la Wilaya d'EL-Meniaa annonce l'ouverture d'un concours de recrutement sur la base de l'épreuve sur titre l'année 2024 d'admission au grade suivant :

grade	Modèle d'emploi	Conditions d'adhésion	Nombre de postes ouverts	Lieu de rendez-vous
Architecte	Concours de test	Ingénieure architecte ou équivalent	01	Direction de la Formation et de l'Enseignement Professionnels de la Wilaya d'EL-Meniaa

Constitution du dossier :

- Une demande manuscrite de participation au concours, précisant l'adresse complète et le numéro de téléphone.
- Une copie de la carte d'identité nationale.
- Une copie du certificat, du diplôme ou d'un certificat équivalent.
- Une copie justifiant la situation du candidat vis-à-vis le service national.
- Certificat de résidence
- Un formulaire (formulaire basé sur des tests) à remplir par le candidat et à télécharger sur le site Internet de la fonction publique.

Les dossiers sont envoyés ou déposés à la Direction de la Formation et de l'Enseignement

Professionnels, Cité Belaid, Wilaya d'EL-meniaa Dans un délai maximum de 15 jours, à compter de la date de la première annonce auprès de l'agence locale pour l'emploi.

Note:

Les dossiers incomplets ou reçus hors délais d'inscription ne seront pas pris en considération.

■Horizons : 27-04-2024 - Anep 2430002045

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE OUARGLA
DAIRA DE HASSI MESSAOUD
COMMUNE DE HASSI MESSAOUD
098430045055810CODE FISCALE :**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE PROJET**

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015, Portant réglementation des marchés publics, modifié et des délégations de service public

Le président de l'assemblée populaire communale de Hassi Messaoud informe tous les soumissionnaires Ayant participé à l'appel D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 31/2022

Paru dans le Journal national :

* HORIZON DU : 21/11/2023

Relatif au : REALITION d'une station de refolement des eaux usées cite bouamama

L'évaluation et L'analyse des offres conformément aux critères prévus au cahier des charges ont donné les résultats suivants :

SOUSSIONNAIRE	NOTE SUR 100	OFFRE FINANCIERE MOIN DISANT	MONTANT T T C AVANT CORRECTION	MONTANT T T C APRES CORRECTION	Délais	O.B.S
SARL EL AOUN	72.16	Moins disant	196.970.815.30 DA	196.970.815.30 DA	18 mois	Moins disant

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015, Portant réglementation des marchés publics, modifié et des délégations de service public

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès du comité de la commune des marchés publics dans un délai de dix (10) jours à compter De la première parution du présent avis dans les journaux nationaux, et le BOMOP.

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un Recours sera prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Le service contractant est tenu d'inviter les soumissionnaires intéressés, de se rapprocher de nos services au plus tard trois(03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire des Projets, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres.

■Horizons : 27-04-2024 - Anep 2430002044

KAMEL BADDARI, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

«L'Université de Bejaïa est un modèle de créativité et d'innovation»

AVEC PLUS DE 200 PROJETS D'ENTREPRISES CRÉÉES OU EN PROJET ET 20 BREVETS ENREGISTRÉS, l'Université de Bejaïa se place incontestablement en position des universités du pays, un palmarès qui est appelé à progresser davantage.

Ce palmarès lui a valu les félicitations du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le P^r Kamel Baddari, en visite jeudi passé dans la wilaya. Le ministre n'a d'ailleurs pas hésité à lui décerner le titre de «université modèle» pour ses réalisations et notamment dans la concrétisation de l'engagement 41 du président de la République et les 10 autres engagements du programme 2023-2024 du gouvernement qui tendent à transformer l'Université algérienne en un creuset de la créativité et de l'innovation et un puissant moteur du développement et de la croissance économiques au niveau local et national. L'évaluation du ministre, comme il devait l'expliquer, s'est basée sur cette capacité de l'Université de Bejaïa à transformer les idées innovantes des étudiants et



chercheurs en entreprises, puis en produits et process industrialisables et commercialisables, le tout soutenu par l'installation de plateformes techniques dotées d'importants équipements scientifiques, et enfin ses efforts méritoires à s'intégrer dans son environnement économique et social immédiat, mais aussi régional, de

sorte à constituer un vecteur de valeur ajoutée pour l'économie locale, régionale et nationale. «La créativité, l'innovation et la capacité à transformer des idées en entreprises et en richesses matérielles sont devenues un trait culturel de l'Université de Bejaïa», a déclaré le ministre, qui a ajouté que l'identité et la réputation

que se forge l'Université de Bejaïa feront d'elle un ambassadeur efficace de la culture et traditions de la wilaya de Bejaïa tant au niveau local que national.

Concernant sa visite sur le terrain, Baddari s'est rendu sur les campus d'El Kseur, de Targa Ouzemour et d'Aboudaou, où il a inauguré le res-

taurant universitaire, avant de procéder à la pose de la première pierre pour la réalisation de l'auditorium du campus d'une capacité de 500 places pédagogiques.

Pour sa deuxième halte, le ministre s'est rendu au campus de Targa Ouzemour, où il a pu s'imprégner de l'importance des travaux menés au niveau du plateau technique physico-chimique, à travers une exposition des projets en cours de réalisation et les explications de leurs promoteurs. Il a également procédé à la baptisation du nouveau «pôleiTe» qui abrite toutes les structures d'interface de l'établissement (le Centre de développement de l'entrepreneuriat, le Bleu, le Cati, le Butt, la filiale, etc.) ainsi que l'incubateur et le fablab de l'Université.

Sur le campus d'Aboudaou, c'est le centre d'enseignement intensif des langues qui a d'abord accueilli le ministre, qui a pu prendre le pouls de cet important dispositif pour l'enseignement de la langue anglaise et des moyens déployés à cet effet. Le P^r Baddari a également assisté à la clôture de la session de formation du club de recherche d'emplois dédiée aux diplômés à besoins spécifiques, avant de répondre aux questions des étudiants porteurs de projets lors de cette rencontre avec la communauté universitaire.

■ Ouali M.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE JOURNALISME **Fin de fonctions pour le DG**

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a mis fin aux fonctions du directeur général de l'École nationale supérieure de journalisme et des sciences de l'information (ENSJSI), Abdesslam Benzaoui, a indiqué jeudi dernier un communiqué du ministère. El Hadj Salem Attia a été chargé de la gestion des affaires de l'École, selon la même source.

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES **Le CNDH salue les efforts constants de l'Etat**

Le Conseil national des droits de l'homme (CNDH) a salué, hier dans un communiqué, l'action de l'Etat et ses efforts constants pour accompagner les personnes âgées en milieu familial et dans les centres d'accueil, à la veille de la journée nationale des personnes âgées célébrée le 27 avril de chaque année. A cette occasion, le CNDH a salué «l'action de l'Etat et ses efforts constants pour accompagner cette catégorie en milieu familial et dans les centres d'accueil, insistant en particulier sur les instructions données par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, à l'adresse du gouvernement en vue de prendre les mesures nécessaires pour la révision des pensions des retraités dont un grand nombre d'entre eux font partie de la catégorie des personnes âgées», ajoute le communiqué. Le CNDH a rappelé que «les personnes âgées sont le réservoir essentiel des valeurs morales et de la mémoire historique de la Nation et méritent tous le respect et la considération», préconisant «de veiller, à chaque occasion, à rappeler à tous que l'être humain en atteignant un certain âge, a besoin d'une bonne prise en charge et de bienveillance de la part de son entourage». Le Conseil a rappelé «la nécessité de réaliser des études sociologiques et des recherches scientifiques de terrain pour créer une base de données, et partant obtenir des indicateurs scientifiques clairs et précis sur la situation sociale et sanitaire des personnes âgées dans la société algérienne, en tenant compte du tissu démographique de chaque région du pays». L'importance de cette étude réside dans «le renforcement de la prise en charge des personnes âgées et la garantie d'une coordination efficace entre les secteurs concernés, ainsi que les organisations de la société civile chargées d'assurer un accompagnement et une prise en charge sociale aux personnes âgées, en appui aux efforts de l'Etat dans ce sens».

TÉLÉPHONIE MOBILE

Bibi Triki insiste sur la numérisation des transactions financières

Le ministre de la Poste et des Télécommunications Karim Bibi Triki a souligné, jeudi dernier à Tiaret, l'importance de la contribution du personnel des agences commerciales des trois opérateurs de téléphonie mobile (Mobilis, Ooredoo et Djezzy) et Algérie Télécom pour accélérer la numérisation des transactions financières du secteur, exhortant les citoyens à utiliser le paiement en ligne. S'adressant aux personnels des agences commerciales de ces entreprises à Tiaret et Sougueur, le ministre a déclaré : «Il est de votre responsabilité d'expliquer cette opération en douceur aux citoyens, en proposant de payer les factures et de les rembourser à

travers le paiement via les terminaux par ceux qui détiennent la carte Gold (Eddahabia) et les cartes de paiement interbancaires (CIB) et expliquer les avantages du paiement en ligne et les modalités de mettre en place les applications».

Il a, en outre, indiqué que «l'internet est disponible dans diverses régions du pays, en plus des moyens de paiement électroniques, puisque 13 millions de citoyens possèdent une carte Gold et 4 millions possèdent une carte de paiement interbancaire, et nous devons donc les sensibiliser sur les avantages du paiement à distance».

EMPLOI ET SÉCURITÉ SOCIALE **Bentaleb satisfait des indices du secteur à Tissemsilt**

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, L'Fayçal Bentaleb, a affirmé, jeudi dernier à Tissemsilt, que tous les indices de son secteur dans cette wilaya «sont positifs». Le ministre a souligné, lors d'une visite de travail et d'inspection, que ces acquis sont le fruit d'une dynamique économique dans la wilaya dans différents secteurs d'activité, à la faveur du programme complémentaire de développement décidé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, ce qui s'est répercuté positivement sur le secteur de l'emploi en générant des postes de travail pour les jeunes. Bentaleb a appelé, dans ce cadre, les responsables des instances du secteur dans la wilaya à préserver ces acquis et à fournir davantage d'efforts dans tous les domaines du secteur du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.

TEXTILE ET PRÊT-À-PORTER **Zitouni insiste sur l'exportation**

Le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, L'Yayeb Zitouni, a reçu, jeudi dernier, le secrétaire général de l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA), Issam Bedrissi, accompagné d'une délégation d'opérateurs économiques représentant des marques mondiales dans le domaine du textile et du prêt-à-porter, pour évaluer la première année d'investissement privé dans la production locale de ces marques. Au cours de cette réunion, les parties ont discuté des moyens efficaces de promouvoir et de développer ce secteur d'activité conformément à un plan annuel, indique un communiqué du ministère. Dans son allocution, Zitouni a affirmé que «le gouvernement a accordé toutes les incitations et les conditions propices pour soutenir et accompagner les opérateurs économiques actifs dans l'importation afin de se tourner vers la production, la fabrication et la création de richesse, en application des directives du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune». Dans ce cadre, le ministre du Commerce a ajouté que la stratégie adoptée par le secteur concernant la filière du textile et du prêt-à-porter s'appuie sur l'apport de toutes les facilités nécessaires à la réduction de la facture d'importation des produits de la même marque sur des étapes, la satisfaction des besoins du marché national et l'orientation vers l'exportation.

ABDELHAK SAÏHI, MINISTRE DE LA SANTÉ **Toutes les wilayas ont bénéficié au moins de cinq structures sanitaires**

Le ministre de la Santé, Abdelhak Saïhi, a souligné, jeudi dernier à Relizane, que toutes les wilayas du pays ont bénéficié de cinq structures sanitaires au moins, depuis 2021. Dans une déclaration à la presse au terme de sa visite de travail et d'inspection dans la wilaya, le ministre a souligné que chaque wilaya du pays a bénéficié d'au moins cinq nouvelles structures sanitaires et d'autres wilayas ont bénéficié de 9 à 10 structures, selon leur densité démographique, et ce, pour assurer la prise en charge de la santé du citoyen. Il a ajouté que «ces projets de développement interviennent conformément au programme du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, qui a accordé un intérêt primordial à la prise en charge de la santé du citoyen de toutes les régions du pays».

Lors de sa visite, Saïhi a procédé à l'inauguration d'un hôpital de 60 lits, dans la commune de Mendès, où il a critiqué les délais de réalisation de cette structure, les jugeant trop longs, insistant sur la nécessité de «confier, à l'avenir, les projets de réalisation des établissements sanitaires et des structures relevant du secteur de la santé au ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, afin d'accélérer le rythme de leur réalisation et leur livraison dans les délais impartis». Il a souligné que «le transfert de la réalisation des structures et établissements sanitaires au secteur de l'Habitat est dû à l'expérience et la qualification qu'il possède pour concrétiser des projets selon les critères et les délais impartis», ajoutant que «le directeur de la santé de la wilaya s'occupera de la prise en charge de la santé des malades, des médicaments et du personnel uniquement». Le ministre de la Santé a également inauguré l'Institut de formation paramédicale de la nouvelle ville de Benadda Benaouda au chef-lieu de wilaya et sa baptisation au nom de la martyre Hadj Abed Atika, appelée Djamilia. Le coût de sa réalisation est de plus de 857 millions DA et il dispose de 12 salles de cours, 8 laboratoires, un amphithéâtre, outre un internat d'une capacité de 280 lits.

République Algérienne Démocratique et populaire
MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE
WILAYA D'OULED DJELLAL
DIRECTION DES RESSOURCES EN EAU
N° d'identification fiscale: 4220060051011

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à l'article 65 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics, la direction des ressources en eau de la Wilaya d'Ouled Djellal informe les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales, relatif aux:

L'opération: REALISATION DE HUIT (08) CHATEAUX SURELEVEE (4*1000 m³, 2*500m³, 2*300m³) POUR LES COMMUNES OULED DJELLAL, DOUCEN, CHAIBA, SIDI KHALED BESBES ET RAS EL MIAD (WILAYA OULED DJELLAL)
Mission Suivi

Projet	BET	Note Technique	délat	Montant en TTC avant la correction (da)	Montant en TTC après la correction (da)	N° d'identification fiscale	Critère de choix
Lot 01: Réalisation un château d'eau surélevé 1000 m Nord Est commune OULED DJALLEL	HYDRO LIFE	86.00 pts	12 Mois	4,450,600.00 DA	4,450,600.00 DA	001519009164566	Qualifiée techniquement et mieux disant
Lot 02: Réalisation un château d'eau surélevé 1000 m Nord Ouest commune OULED DJALLEL							Avis d'anfractuosité
Lot 03: Réalisation un château d'eau surélevé 1000 m Centre commune sidi Khaled							Avis d'anfractuosité
Lot 04: Réalisation un château d'eau surélevé 1000 m3 Sud commune sidi Khaled							Avis d'anfractuosité
Lot 05: Réalisation un château d'eau surélevé 500 m ³ commune Doucen							Avis d'anfractuosité
Lot 06: Réalisation un château d'eau surélevé 500 m ³ commune Besbes							Avis d'anfractuosité
Lot 07: Réalisation un château d'eau surélevé 300 m ³ commune Chaiba							Avis d'anfractuosité
Lot 08: Réalisation un château d'eau surélevé 300 m ³ commune Ras El Miad							Avis d'anfractuosité

Conformément à l'article 82 du décret public et des présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés délégation de service publics, tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de wilaya d'Ouled Djellal dans un Délai de Dix (10) jours à compter de la 1ère parution de cet Avis dans quotidiens nationaux ou BOMOP.
Tous soumissionnaire souhaite prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de son candidature offre technique et financière est tenu à ce reprocher des services de la Direction des ressources en eau de la wilaya d'Ouled Djellal au plus tard (03) Jours à compter du premier jour de la publication du présent avis d'attribution provisoire.

■Horizons : 27-04-2024 - Anep 2430001979

République Algérienne Démocratique et populaire
MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE
WILAYA D'OULED DJELLAL
DIRECTION DES RESSOURCES EN EAU
N° d'identification fiscale: 4220060051011

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à l'article 65 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics, la direction des ressources en eau de la Wilaya d'Ouled Djellal informe les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales, relatif aux:

Projet	BET	Note technique	délat	Montant en TTC avant la correction (da)	Montant en TTC après la correction (da)	N° d'identification fiscale	Critère de choix
ETUDE DE REALISATION D'UNE STATION DE DEMINERALISATION DE CAPACITE 10 000M ³ /J DE LA VILLE DE SIDI KHALED (WILAYA D'OULED DJELLAL)	N,E,E spa	85.00 points	06 Mois	7,005,000.00 DA	7,005,000.00 DA	099816000319705	Qualifiée techniquement et moins disant

Conformément à l'article 82 du décret public et des présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés délégation de service publics, tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de wilaya d'Ouled Djellal dans un Délai de Dix (10) jours à compter de la 1ère parution de cet Avis dans quotidiens nationaux ou BOMOP.

Tous soumissionnaire souhaite prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de son candidature offre technique et financière est tenu à ce reprocher des services de la Direction des ressources en eau de la wilaya d'Ouled Djellal au plus tard (03) Jours à compter du premier jour de la publication du présent avis d'attribution provisoire.

■Horizons : 27-04-2024 - Anep 2430001989

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'agriculture et de développement rural

DIRECTION DES SERVICES AGRICOLES DE LA WILAYA D'ILLIZI
NIF 411014000033092

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions des articles 76, 78 et 79 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. La direction des services agricoles de la wilaya d'illizi informe les soumissionnaires aux avis d'Appel d'offres ouvert avec exigence de capacité minimale n° 03/2023 paru dans les quotidiens : «التحرير» du 21/05/2023 et "Horizons" du 23/05/2023

Intitulé de l'opération: Ouverture de pistes Agricoles sur 12 Km -illizi

Le projet: Ouverture de pistes Agricoles sur 12 Km -illizi

Annonce l'attribution provisoire de projet objet de l'avis d'Appel d'offres ouvert avec exigence de capacité minimale sus-cité à l'entreprises suivantes selon les résultats d'évaluation des offres selon la méthode et le barème du cahier des charges :

Projet	Entreprise	Montant (DA)		Délai d'exécution	Note Technique	Observation
		Avant la correction	Après la correction			
01	ETCTG Rhaïem abdelali - Djanet-	21 119 297.71	21 119 297.71	60 jours	47	Qualifié techniquement et moins disant

Observation :

Les soumissionnaires intéressés de connaître les résultats détaillés de l'évaluation de leur offres technique et financière sont invités de se rapprocher de la direction des services agricoles de la wilaya d'illizi au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de publication du présent avis.

Celui qui conteste ce choix peut introduire un recours dans les dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux et ou le Bomop auprès du C.M.P.W Illizi.

■Horizons : 27-04-2024 - Anep 2430002042

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DEL- OUED
DAIRA HASSI KHALIFA
COMMUNE HASSI KHALIFA
MATRICUL FISCAL / 098529139001814

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 Portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

Le président de l'assemblée populaire communale de HASSI KHALIFA (daïra de Hassi Khalifa wilaya d'El-Oued) informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacité minimale n°: 01 / 2024 Publié dans le journal الواحات du 29/02/2024 et le journal Horizons du 26/03/2024 Relative à l'opération :

Achat et installation d'appareils de climatisation et achat d'équipements de cuisine pour les cantines scolaires

- Lot n°01 : Achat et installation d'équipement de climatisation
- Lot n°02 : Achat de matériel de cuisine pour les cantines scolaires

Qu'a l'issu du jugement des offres en date 24/03/2024, le marché a été attribué provisoirement à l'entreprise suivante:

Nom d'opération	Entreprise Retenu	Montant de L'offre TTC (DA)	Matricul Fiscal	Point obtenu au offre technique	Délai D'exécution	Facteurs du choix
Achat et installation d'appareils de climatisation et achat d'équipements de cuisine pour les cantines scolaires						
-Session n°01 : Achat et installation d'équipement de climatisation	Centre Chekima pour les appareils électroménagers - Chekima Khalifa Anes - Cite Teccebet El Oued W El Oued	11.957.120,00	187390103004156	38.33	15 jours	Moins Disent
-Session n°02 : Achat de matériel de cuisine pour les cantines scolaires	Société Société Guremit Ounis pour l'Equipement Collectif et Professionnel - Cite Bell Vue El Oued W El Oued	4.217.500,00	17439110036718300000	45.00	15 jours	Moins Disent

Tous soumissionnaire contestant ce choix, peut introduire un recours auprès du comité Des marchés de la commune de HASSI KHALIFA dans les dix (10) jours à compter de la première parution de cet avis au les journaux nationaux ou bulletin officiel des marchés de l'opérateur publics (BOMOP)
Les soumissionnaires non retenus sont invités à se rapproches de la commune de HASSI KHALIFA (serive de L'équipement) de au plus tard trois (03) jours à compter de la première parution du présent avis en vue de prendre connaissance des résultats détaillés et écrites de leurs jugement des offres.

■Horizons : 27-04-2024 - Anep 2430001987

AGRESSION SIONISTE CONTRE GHAZA

KHAN YOUNÈS

392 corps découverts dans une fosse commune

Plusieurs dizaines d'autres corps ont été découverts dans une fosse commune par les équipes de secours, après le retrait des forces d'occupation sionistes de la ville de Khan Younés, au sud de la bande de Ghaza, portant le nombre total de dépouilles exhumées à 392, depuis quelques jours, a rapporté, hier l'agence palestinienne Wafa. Un précédent bilan faisait état de 318 corps. D'après les vidéos et les photos publiées, les corps des personnes tombées en martyres présentent des signes de torture avec des menottes en plastique pour certains. Le plus grand nombre de martyrs parmi les victimes des charniers et des attaques contre les hôpitaux sont des femmes et des enfants, ajoute Wafa qui cite des sources médiatiques, soulignant que les forces d'occupation ont délibérément mutilés des dizaines de corps au bulldozer et les ont enterrés avant de se retirer. Par ailleurs, des centaines de Palestiniens sont toujours portés disparus suite au massacre de Khan Younés, au sud de la bande de Ghaza, soulignent les mêmes sources. Environ 2.000 Palestiniens sont portés disparus après le retrait des forces d'occupation de plusieurs zones de la bande de Ghaza, a-t-on également ajouté.

ONU

Il faudra 14 ans pour déblayer les décombres

Le Service de lutte anti-mines des Nations unies (UNMAS) a déclaré hier qu'il faudrait environ 14 ans pour enlever la grande quantité de décombres, y compris des munitions non explosées, laissés par la guerre génocidaire sioniste qui se poursuit dans la bande de Ghaza pour le 203ème jour consécutif. Pehr Lodhammar, officier supérieur de l'UNMAS, a indiqué, lors d'un point de presse à Genève, que la guerre avait laissé «environ 37 millions de tonnes de débris dans ce territoire largement urbanisé et densément peuplé». Il a déclaré que «même s'il était impossible de déterminer le nombre exact de munitions non explosées trouvées à Ghaza, il faudrait probablement 14 ans dans certaines conditions pour nettoyer les débris, y compris les décombres des bâtiments détruits». «Nous savons qu'il y a généralement un taux de défaillance d'au moins 10 % des munitions terrestres qui sont tirés et ne fonctionnent pas. Nous parlons de 14 ans de travail avec 100 camions», a-t-il ajouté. Le même service onusien avait déclaré, début avril, que la quantité énorme de bombes larguées sur Ghaza depuis le 7 octobre signifie qu'«il faudra des millions de dollars et de nombreuses années pour décontaminer l'enclave des munitions non explosées».

34.356 MARTYRS ET 77.368 BLESSÉS

Par ailleurs le bilan de l'agression génocidaire sioniste contre la bande de Ghaza s'est alourdi à 34.356 martyrs et 77.368 blessés depuis le 7 octobre dernier, ont indiqué hier les autorités palestiniennes de la Santé. Selon la même source, l'armée d'occupation sioniste a commis 5 massacres au cours des dernières 24 heures dans la bande de Ghaza, faisant 51 martyrs et 75 blessés. Les autorités palestiniennes de la Santé ont également indiqué que nombre de victimes palestiniennes se trouvent encore sous les décombres et sur les routes, et que les forces de l'occupation empêchent les ambulances et les équipes de la Protection civile de leur porter secours. Depuis le 7 octobre 2023, l'armée sioniste mène une agression sauvage contre l'enclave palestinienne qui a entraîné des destructions massives d'infrastructures en plus d'une catastrophe humanitaire sans précédent.

Coupe d'internet et bombardements continus

Les forces d'occupation sionistes ont poursuivi, hier à l'aube, leurs violents bombardements dans toute la bande de Ghaza, alors que l'agression entraine dans sa 203^e journée consécutive. Des médias ont rapporté une panne d'Internet dans le sud de Ghaza depuis jeudi dernier, qui a laissé les 1,5 million de personnes déplacées là-bas, vivant dans des tentes, sans accès au monde extérieur et de plus en plus isolées au milieu des menaces sionistes de bombarder la ville de Rafah. Selon l'agence de presse palestinienne Wafa, hier matin les avions militaires

sionistes ont lancé de violents raids dans le nord des camps de réfugiés de Nuseirat et de Maghazi et dans la ville d'Al-Zawaida, dans le centre de la bande de Ghaza. Les avions de combat sionistes ont également lancé de violents raids sur la mosquée Al-Safa dans le quartier d'Al-Tuffah dans la ville de Ghaza, ainsi que sur les quartiers d'Al-Zaytoun et d'Al-Sheja'eyya à l'est de la ville. En outre, les équipes d'ambulances et de secours continuent de récupérer les corps des martyrs dans les fosses communes découvertes au complexe médical Nasser à Khan Younés, dans le sud de la bande

de Ghaza. Parmi les corps se trouvaient 165 non identifiés car l'occupation les rendait méconnaissables. Les souffrances des citoyens dans les camps de déplacés du sud de la bande de Ghaza ont été exacerbées par les tempêtes de sable, sur fond d'avertissements concernant la propagation d'épidémies et de maladies, en particulier parmi les enfants et les femmes. La température dans la bande de Ghaza a atteint jeudi dernier environ 37 degrés Celsius. La guerre génocidaire sioniste a entraîné le déplacement forcé de plus d'un million et demi de Palestiniens

Plus de 200 jours de génocide

PLUS DE 200 JOURS se sont écoulés depuis le début de l'agression sioniste contre la bande de Ghaza. La population souffre toujours des horreurs imposées, car la machine de l'occupant qui tue, détruit et déplace ne s'est pas arrêtée depuis le 7 octobre 2023. Les conditions humanitaires n'ont eu de cesse aussi de se dégrader.

Les Palestiniens ont vu leurs maisons bombardées et détruites. Plus de 34.356 martyrs et 77.368 blessés sont recensés alors que des milliers de personnes sont toujours portées disparues sous les décombres, a indiqué l'agence de presse palestinienne Wafa. Une situation qui a poussé certains pays à déposer plainte devant la Cour internationale de justice pour génocide. Après avoir examiné celle de l'Afrique du Sud, la plus haute juridiction de l'ONU a annoncé qu'elle se prononcerait mardi prochain sur un recours du Nicaragua qui accuse l'Allemagne d'avoir violé la convention sur le génocide de 1948 en fournissant des armes à l'entité sioniste pour son agression contre Ghaza. Ce pays d'Amérique centrale a introduit une requête devant la Cour internationale de justice (CIJ), qui siège à La Haye, demandant notamment aux juges d'imposer des mesures d'urgence pour que Berlin cesse de fournir des armes et d'autres aides à l'occupant. La CIJ a annoncé hier qu'elle rendrait son ordonnance le 30 avril à 15h (13h GMT). Les avocats des deux pays ont présenté leurs arguments au cours d'une audience au début du mois. Le Nica-



ragua a critiqué l'Allemagne pour son soutien à l'entité sioniste, jugeant «pathétique» de donner des armes au gouvernement sioniste tout en fournissant simultanément de l'aide à Ghaza. Managua a demandé cinq mesures provisoires, stipulant notamment que l'Allemagne «suspende immédiatement son aide à (l'occupant), en particulier son assistance militaire, y compris les équipements militaires».

LES CAMPUS AMÉRICAINS SE MOBILISENT

Aux Etats-Unis, le soutien des étudiants qui protestent contre l'agression sioniste et le soutien de l'Administration américaine à son allié sioniste gagne en ampleur. Le mouvement parti de l'Université Columbia à New York se généralise. Des dizaines d'arrestations y ont été effectuées la semaine dernière, après le recours à la police effectué par les responsables de l'université. Les manifestations pro-palestiniennes se sont ensuite poursuivies mercredi dernier sur le campus. Certaines des universités les plus prestigieuses

au monde sont concernées par ce mouvement d'étudiants américains, telles Harvard, Yale ou encore Princeton. Plus de 200 manifestants dans des universités de Los Angeles, de Boston et d'Austin, au Texas, où quelque 2.000 personnes se sont à nouveau rassemblés jeudi. Les scènes à travers le pays se suivent et se ressemblent : des élèves installent des tentes sur leurs campus pour dénoncer le soutien militaire des Etats-Unis à l'entité sioniste et la catastrophe humanitaire dans la bande de Ghaza. Puis ils sont délogés, souvent de façon musclée, par des policiers en tenue anti-émeute, à la demande de la direction des universités. Hier, l'Université américaine Columbia a ajourné la date limite d'hier fixée aux étudiants pour évacuer le campus. Le mouvement des étudiants américain risque de faire tache d'huile. A Sciences Po Paris, une université française de renom, certaines revendications portées par les étudiants font écho à celles qui agitent des campus américains.

POLITIQUE DES ÉTATS-UNIS ENVERS LES CRIMES SIONISTES

La porte-parole du département d'Etat américain démissionne

La porte-parole arabophone du département d'Etat américain, Hala Rharrit, a présenté sa démission de son poste «en protestation» contre la politique de l'administration américaine à l'égard de l'agression sioniste contre la bande de Ghaza, devenant ainsi au moins la troisième démission au sein du ministère en raison de cette question. Hala a écrit sur le réseau social LinkedIn : «J'ai démissionné en avril 2024 après 18 ans de service distingué, en protestation contre la politique des Etats-Unis à Ghaza». Un porte-parole du département d'Etat, interrogé sur la démission lors d'une conférence de presse, jeudi dernier, a déclaré que le ministère dispose de canaux pour que ses employés échangent des points de vue lorsqu'ils ne sont pas d'accord avec les politiques du gouvernement. Le site Web du ministère a montré que Hala Rharrit a rejoint le département d'Etat il y a environ deux décennies en tant que responsable politique et des droits de l'homme. Environ un mois plus tôt, Anil Shelin du bureau des droits de l'homme du département d'Etat avait annoncé sa démission. Le responsable du



Hala Rharrit

département d'Etat, Josh Boul, avait également démissionné en octobre dernier. Le haut responsable du ministère de l'Education américain, Tarek Habash, un Américain d'origine palestinienne, avait démissionné de son poste en janvier dernier pour les mêmes raisons. En novembre dernier, plus de mille responsables de l'Agence américaine pour le développement international, relevant du département d'Etat, ont signé une lettre ouverte appelant à un arrêt immédiat des hostilités. Les Etats-Unis ont fait l'objet de critiques internationales croissantes de la part des groupes de défense des droits de l'homme en raison de leur soutien à l'entité sioniste dans son agression continue contre Ghaza provoquant une crise humanitaire. Depuis le début de l'agression contre Gaza, les Etats-Unis ont été le théâtre de vastes manifestations en faveur des Palestiniens et de la cause palestinienne, exigeant l'arrêt des crimes de génocide à leur encontre. Ces manifestations ont pris de l'ampleur ces derniers jours avec l'érection de tentes de sit-in et de manifestations dans 33 universités américaines.



Réalisé par Amokrane Hamiche

MADE IN BLADI

L'alternative

L'INDUSTRIE NATIONALE DE L'ÉLECTRONIQUE ET DE L'ÉLECTROMÉNAGER SE DÉVELOPPE ET SE DIVERSIFIE D'UNE MANIÈRE REMARQUABLE. Elle a su tirer son épingle du jeu et à élargir considérablement sa part de marché. Des pôles industriels tels que ceux de Sétif, Bordj Bou-Arréridj et Sidi Bel-Abbès émergent.

Le secteur de l'électroménager gagne du terrain en export. C'est pratiquement l'ensemble des fabricants qui exportent leurs produits vers des pays africains, du Moyen-Orient et même européens. L'adhésion de l'Algérie à l'Initiative du commerce guidé, dans le cadre de la mise en œuvre effective de l'accord de la Zone de libre-échange continentale africaine, ouvrira de nouveaux marchés aux produits algériens. En termes de qualité, les producteurs suivent minutieusement les procédures pour répondre aux spécifications du produit et de la conformité, conformément aux exigences du marché mondial. Et aussi celles du consommateur algérien de plus en plus exigeant. Cette dynamique n'est pas l'œuvre d'un seul acteur, mais c'est le résultat des efforts combinés des opérateurs économiques et des pouvoirs publics. Selon des statistiques officielles, le nombre d'entreprises exerçant dans la filière est estimé à environ 150. Le

secteur privé représente 87% des opérateurs contre seulement 13% pour le public. La filière contribue à fournir plus de 30.000 emplois directs, dont 16.000 dans le secteur public. Fait marquant, le secteur public, pour des raisons multiples, peine à s'imposer devant les entreprises privées, telles l'Entreprise nationale des industries de l'électroménager (Eniem). «Depuis pratiquement plus de deux décennies qu'elle s'est efforcée à retrouver un équilibre à court et moyen terme de son bilan, la production de ladite entreprise affiche souvent des résultats précaires. Et cela malgré son potentiel, ses actifs et son capital expérience dans la filière», a-t-il constaté. Et de poursuivre : «L'Eniem, qui intégrait mieux ses produits jusqu'à 80% pour certains et qui était intransigente sur le plan qualité et sécurité, s'est retrouvée bizarrement face à une concurrence déloyale.» L'expert a estimé que cela ne pourrait pas totalement dédouaner le management de l'Eniem et sa faible compétitivité

et efficacité dans la maîtrise des coûts et des charges. L'Etat a décidé de sauver les entreprises publiques en difficulté, dont celles qui activent dans le secteur de l'électroménager. Des plans nationaux de redressement ont été élaborés à cet effet. Les pouvoirs publics sortaient, également, la carte de l'ouverture de capital de certaines entreprises pour un partenariat national ou étranger. Pour l'Etat, il n'est pas question d'abandonner ces entités à fort potentiel. Parallèlement aux difficultés de certaines entreprises publiques qui souffrent de déficit structurel, la production nationale dans le secteur électroménager couvre près de 83% des besoins du marché local. Des taux d'intégration variaient entre 45 et 85%. Comment expliquer une telle prouesse ? Quels sont les facteurs ayant contribué au succès du «Made in bladi»? Des opérateurs et des économistes déchiffrent le code de la réussite de cette industrie, détectent le secret de sa performance et traacent les perspectives de progrès. ■ A. H.



MOHAMED DEMICHE, DIRECTEUR DE PRODUCTION ET RESPONSABLE DE LA PARTIE USINE (STREAM SYSTEM)

«Un levier capital dans les politiques publiques»

LE DIRECTEUR DE PRODUCTION ET RESPONSABLE DE LA PARTIE USINE DE BOMARE COMPANY QUE LE CONSOMMATEUR ALGÉRIEN connaît mieux à travers son logo Stream System, Mohamed Demiche, a d'abord tenu à faire le distinguo entre l'industrie de l'électronique et de l'électroménager.



Il a fait remarquer qu'il y a une confusion, en Algérie, entre les deux appellations, comme si nous parlions de deux secteurs industriels différents, alors que les produits électroménagers ne sont que des produits utilisant les parties électroniques pour leur fonctionnement et que l'industrie électronique est plus vaste et entre pratiquement dans tous les produits actuellement (automobile, médical, informatique, etc.) et sa présence sera de plus en plus importante, notamment avec la révolution digitale. Il a soutenu que l'électronique est et sera le socle incontournable dans la société humaine. Il a souligné que l'industrie électronique et de l'électroménager occupe désormais une place importante non seulement pour satisfaire la demande locale mais c'est un levier capital dans les politiques publiques pour l'encouragement des exportations algériennes hors hydrocarbures. Il a fait savoir que 83% de la

demande nationale est couverte par les producteurs locaux et les exportations de cette filière en augmentation annuelle et a «dépassé les 100 millions de dollars tout récemment». «Ces chiffres concernent uniquement les produits classés dans l'électroménager. Pour l'industrie électronique, nous ne disposons pas de chiffres officiels clairs, notamment pour l'électronique industriel-

le. Si on se réfère aux données de la douane algérienne, le chiffre a frôlé les 3,5 milliards de dollars en 2021», a-t-il relevé. Au sujet du taux d'intégration qui occupe une place centrale dans les débats sur la nouvelle politique industrielle, il a affirmé que celui-ci est à plus de 50%. Toutefois, notre interlocuteur a précisé que l'intégration industrielle doit être traitée avec une «approche économique et

financière», et avec «une décision ou un objectif politique». Il a ajouté que le taux doit être fixé par l'opérateur économique dans ses efforts pour réduire ses coûts et donc réduire son prix de vente et, par conséquent, être plus compétitif sur un marché concurrentiel. «C'est complètement inutile d'avoir des taux d'intégration de 80% voire 90%, alors que le produit final est plus cher deux ou trois fois plus qu'un produit concurrent local ou importé», a-t-il appuyé. Il a estimé que la question centrale que les autorités publiques doivent traiter est «la compétitivité» du produit fabriqué localement qu'en face du produit importé ou même celle du produit fabriqué localement destiné à l'exportation. «Depuis l'abrogation de l'ancien régime CKD SKD en août 2020, malgré la publication des articles 20-311 et 20-313 en novembre 2020, la formule de calcul du taux n'est pas encore fixée et nous pensons qu'elle va être complètement révisée», a-t-il souligné. Il a dit avoir proposé une nouvelle approche pour un meilleur développement et une plus grande participation de cette industrie dans l'économie nationale. «Elle est basée sur l'encouragement et la réservation exclusive des avantages douaniers et fiscaux pour les sous-traitants locaux, afin de les rendre plus compétitifs et, par conséquent, inciter les producteurs (les opérateurs connus tel que Stream, LGE, Enie...) à acheter leurs intrants nécessaires à leur production locale et rendre les intrants importés plus chers», a-t-il conclu. ■ A. H.

Le président-directeur général du Holding Elec El Djazaïr, spécialisé dans la production et la commercialisation de produits électroniques, électroménagers, électriques et de télécommunication, Mustapha Ferfera, a relevé que la filière électronique-électroménager connaît, depuis le début des années 2000, «une ascension significative» marquée par l'apparition de plusieurs opérateurs nationaux, dotant le pays d'une capacité de production appréciable, lui permettant même de se positionner à l'échelle mondiale. Il a fait remarquer qu'aujourd'hui les grands groupes industriels de l'électronique et de l'électroménager fabriquent de moins en moins eux-mêmes leurs produits et n'hésitent plus à externaliser massivement leur production en la confiant à des fabricants et/ou assembleurs, pour réduire leurs coûts. «Eu égard aux différents atouts dont bénéficient les entreprises algériennes (situation géographique, coûts

HOLDING ELEC EL DJAZAÏR Une ascension significative

de énergies et de main-d'œuvre compétitive), elles peuvent ambitionner à une part de marché mondial de sous-traitance, moyennant une mise à niveau, notamment l'acquisition de compétence en stratégie industrielle et ingénierie des procédés d'assemblage, en gestion des capacités et diversité industrielle et des flux logistiques, ainsi que la minimisation des délais de production», a-t-il indiqué. Qu'en est-il du secteur industriel public ?



«une stratégie d'expansion» qui associe une croissance interne dynamique pour répondre aux besoins des marchés, en multipliant les investissements et en tirant profit des synergies existant entre les filiales du Holding ainsi qu'une croissance externe sélective pour acquérir de nouveaux marchés en s'adossant à des partenariats et des alliances stratégiques. Le responsable a souligné que les investissements de mise à niveau, réalisés au niveau de l'EPE Enie lui ont permis de développer son taux d'intégration et ses capacités annuelles de production. Il a expliqué que l'EPE Enie dispose d'une capacité de production annuelle de 165.000

téléviseurs, 50.000 produits audio/vidéo, 120.000 moniteurs d'ordinateur, 180.000 produits de téléviseur et moniteur pour des tiers ODM/OEM et 1.000.000 cartes électroniques pour des tiers OEM (OEM signifie Original Equipment Manufacturer et ODM signifie Original Design Manufacturing). Les projets OEM demandent l'article selon les demandes des clients, alors que ODM est conçu et produit l'article dont le client a besoin. L'EPE Eniem dispose d'une capacité de production annuelle de 176.000 réfrigérateurs, 26.400 congélateurs, 66.000 appareils de cuisson, 253.000 climatiseurs (montage). L'EPE Sonaric dispose d'une capacité de production annuelle de 25.000 appareils de cuisson, 160.000 climatiseurs (montage), chauffe-eau (100.000), radiateurs à gaz naturel (55.000). Les taux d'intégration des produits en portefeuille varient selon les familles de produits et les gammes entre 30% et 70%. Le retour

en grâce des entreprises publiques est certain grâce aux mesures de relance prises par les pouvoirs publics. Des fleurons de cette industrie tels que Eniem et Enie étaient à des sommets historiques de production avant de connaître une baisse de régime spectaculaire. Le groupe public Elec El Djazaïr a la mission de rallumer la flamme. Il compte faire de ces entreprises de véritables poules aux œufs d'or. Le potentiel ne manque pas. Des actions sont déjà engagées. Le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Ali Aoun, a annoncé, jeudi dernier, l'installation d'un groupe de travail en coordination avec les groupes industriels et les holdings publics relevant du secteur, chargé d'examiner minutieusement la situation de chaque entreprise ou unité industrielle économique à l'arrêt en vue de proposer des solutions pour relancer leurs activités. Une aubaine pour la relance des entreprises actives dans la filière.

HISENSE MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

Capacités de production importantes

En partenariat avec Condor Electronics, Hisense, fabricant en électronique et d'appareils électroménagers, renforce sa place sur le marché algérien. Jason Ou, président de Hisense Moyen-Orient et Afrique, explique le choix de l'Algérie : «La croissance économique de l'Algérie est bien plus rapide dans la région. Les valeurs de notre entreprise résonnent si bien dans le pays. Les Algériens sont réputés pour être à l'affût des nouvelles technologies, et nous pensons que les consommateurs réagiront avec enthousiasme à notre technologie de pointe, qui offre une expérience supérieure dans les segments de la télévision et des appareils électroménagers.» Pour sa part, Ismaïl Al Hurani, directeur de l'exploitation de Hisense Moyen-Orient et Afrique du Nord, a indiqué que l'objectif de la présence de Hisense en Algérie est clair : «Nous visons à devenir la marque préférée de la région pour

des millions de consommateurs à travers l'Algérie et toute l'Afrique», a-t-il soutenu. Il a précisé que le partenariat avec Condor aidera Hisense à faire avancer stratégiquement ses plans visant à renforcer sa présence dans toute la région. Il a estimé que le marché algérien est prometteur avec des capacités de production importantes et une main-d'œuvre hautement qualifiée. Il a indiqué que notre pays constitue une porte d'entrée vers l'Afrique. Il convient de rappeler, soit dit en passant, que la marque chinoise a célébré le 5 mars dernier sa 1^{re} année en Algérie en ouvrant son 1^{er} Brand Shop à Alger et ce, après l'ouverture, en 2023, de son Hub Care, marquant ainsi une étape stratégique dans son initiative d'expansion régionale avec l'objectif d'atteindre 20 Brand Shop au courant des deux prochaines années. ■ A. H.



«Un élan fort remarquable»

SALIMA SAYEH HAKI, analyste en intelligence économique



Entretien réalisé par Amokrane H.

Dans cet entretien, l'analyste en intelligence économique, Salima Sayeh Haki, a expliqué l'importance de l'industrie nationale électronique et de l'électroménager dans l'économie nationale, tout en mettant en avant les défis et les perspectives d'avenir. Où en est le secteur de l'électroménager en Algérie ? Le secteur de l'électroménager en Algérie est caractérisé par la domination du privé (près de 87% des entreprises dans ce secteur). L'industrie comprend plusieurs segments tels que le lavage, la cuis-

son, le chauffage, le froid, la réfrigération et le petit électroménager. Selon les statistiques, l'industrie de l'électroménager emploie plus de 20.000 personnes et réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de 100 milliards de dinars. La production nationale couvre près de 83% des besoins du marché local. Comment peut-on expliquer cette dynamique ? Dans le secteur de l'électroménager en Algérie, on témoigne d'un élan fort et un essor sérieux et remarquable. On parle d'une dynamique de la production nationale qui couvre près de 83% des besoins du marché local. Certaines entreprises algériennes ont franchi le stade de l'exportation de leurs produits vers des pays africains et européens, et elles ont pu créer des emplois directs et indirects. On remarque

une détermination pour le développement qualitatif et quantitatif de cette industrie, pour être à la hauteur des exigences du consommateur mondial et local qui devient de plus en plus conscient d'acquiescer des produits de qualité conformes aux normes internationales. La volonté d'assurer le bon accompagnement des opérateurs économiques actives dans ce domaine en encadrant la filière et en permettant aux acteurs de bénéficier de mesures incitatives en vue d'augmenter le taux d'intégration national est le facteur clé du succès de cette industrie en Algérie. Tout en rappelant les efforts déployés pour créer un environnement propice à l'investissement et favorisant le développement de la production locale et les exportations, notamment à la faveur de la promulgation de la nouvelle loi sur l'investissement et de ses décrets exécutifs.

Parallèlement, et au sein du secteur bancaire, un développement s'est opéré notamment avec l'ouverture de banques algériennes dans des pays africains qui serviront de plateformes pour l'accompagnement des entreprises algériennes exportatrices dans ce secteur. Quels défis faut-il relever pour que cette industrie soit encore plus performante et comment doit-elle répondre aux enjeux de développement économique durable ? Les défis à relever demeurent les mêmes pour tous les secteurs industriels. Il s'agit d'accorder une importance particulière à la qualité sans négliger la quantité sur les deux marchés (local et mondial). Il faut aussi adopter une bonne stratégie de pénétration dans les marchés africains, voire même européens et

profiter de l'excellente situation géographique de l'Algérie comme un portail à double façade entre les deux continents. Par ailleurs, il faut bien activer la veille stratégique et les techniques de marketing des entreprises actives dans le secteur et mettre des plans d'action pour une stratégie d'océan bleu et conquérir de nouveaux marchés avec de nouveaux produits. Veiller à ne pas épuiser les ressources naturelles, à rationaliser la consommation d'énergie et plus particulièrement substituer les ressources énergétiques polluantes par d'autres écologiques et prendre toutes les mesures nécessaires pour la bonne gestion des déchets industriels sont, entre autres, des précautions à prendre pour répondre aux enjeux du développement durable. ■ A. H.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DE...MOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE : SOUKAHRAS
DAIRA DE : OUM LADHAIM
COMMUNE : OUM LADHAIM
NIF: 09854116906301901

Avis d'attribution provisoir de marché

Conformément aux dispositions des articles 65 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service publique, le président de l'assemblée populaire communale d'Oum -el-adheim informe les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacité minimales N°03/2024 du 14-03-2024 concernant :

Revêtement de la route reliant le CW 02 et mechta lhofra sur 02 Km y compris le contrôle technique, le suivi technique - Commune de Oum ladhaim -lot réalisation-

Qu'après l'évaluation des offres du marché concernant le dit projet est attribué provisoirement à :

L'intitulé de l'opération	Nom de l'entreprise	Montant de l'offre après correction 'DA	Délai confié	Jugement technique de l'offre	Critère du choix
Revêtement de la route reliant le CW 02 et mechta lhofra sur 02 Km y compris le contrôle technique, le suivi technique - Commune de Oum ladhaim -lot réalisation-	SARL MECELTI YACINE - SOUK AHRAS- NIF : 001341050285855	26 945 408.00	08 mois	82/100 point	Qualifié

Un délai de 10 jour est accordé aux entreprises soumissionnaires pour adresser leurs recours à monsieur le président de la commission des marchés . le délai court à partir de la date de publication du président avis dans la presse.

■Horizons : 27-04-2024 - Anep 2423002607

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya d'El-tarf
Daira de Bouhadjar
Commune de Bouhadjar
MF:94836029064712

Avis d'attribution provisoire

N°04/2024

Conformément aux dispositions des articles 65.72 et 82 du décret présidentiel 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public .

Le Président de l'assemblée populaire communale de Bouhadjar , informe par le présent avis , que l'appel d'offres National ouvert avec exigence de capacités minimales N° : 04/2024 paru dans les quotidiens

nationaux : « **النصر** » et « **El Watan** » le : 26/03/2024 . a donné lieu au résultat suivant :

Désignation	Entreprise	Montant de l'offre DA/TTC	délai	Notation	
				technique	financière
RENOVATION RESEAU D'AEP LOTISSEMENT BOUGUERMAA 04	E.T.B- HB *HAMZA AISSA * AIN EL ASSEL - EL TARF N° D'identification fiscal : 180230103115166	15.916.725,00 DA	90 jours	63 90	Moins disant

Les soumissionnaires peuvent adresser leurs recours devant le président de la commission des marchés publics communale dans un délai de 15 jours à compter de la 1ère parution du présent avis.

Les soumissionnaires qui souhaite prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures offres technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (03) jours compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des Délégations de service public.

■Horizons : 27-04-2024 - Anep 2423002618

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de L'Habitat de L'Urbanisme et de la ville

Wilaya de Guelma

Direction des Équipements Publics

NIF 0013240190009058

N° 1502 /DÉP/ 963 /SMP/ 2024

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT APRES INFRACTUOSITE N° 48/2023 POUR L'AMENAGEMENT DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU CYCLE PRIMAIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel N°:15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et délégation de service public, la direction des équipements publics de la wilaya de Guelma informe les entreprises ayant participé à l'appel d'offres national ouvert après anfractuosité N°48/ pour l'aménagement des établissements scolaires du cycle primaire, paru le 27/11/2023 au quotidien l'horizons les résultats sont comme suit :

Désignation Des Travaux	ETB	NIF	Note Tech	Montant Après Vérification	Délais
Lot N° 63: Ecole 365Martyrs (Besbassa) commune de Dahouara	Touahri Mohamed anis	198240103122166	33,00	1 591 387,00	25 JOURS

Les soumissionnaires intéressé à prendre connaissance des résultats détaillé de l'évaluation de leur candidature, offres technique et financière peuvent se rapproché auprès du service des marchés public au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis et ce Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N°:15/247 du : 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service public.

Toute Entreprise qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Guelma dans un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis et ce, Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N°:15/247 du : 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service

■Horizons : 27-04-2024 - Anep 2423002631

République Algérienne Démocratique et Populaire

la Wilaya de Tébessa

Conservation des Forêts

NIF : 41301400101204200000

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE LA CONSULTATION N°01/2023

Conformément aux dispositions de l'article 65, alinéa 02, du décret présidentiel N°15/247 DU 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la conservation des forêts de la wilaya de Tébessa informe tous les soumissionnaires ayant participé à la consultation N°01/2023 pour l'opération: Ouverture de pistes sur 27 km -lot N°01 Affiché le 25/12/2023 les Résultats suivants :

N° de lot et Volume (Km)	Entreprise bénéficiaire	Note technique	Montant de l'offre en TTC (DA) après vérification	Délai d'exécution	OBSERVATION
LOT N°01 (10 km) Commune El Malabiodh (Anoual Sud+ Draa Bouaied)	Entreprise des Travaux Forestiers, de la Construction, des Travaux Publics, de l'irrigation et des Travaux Ruraux BENDERRADJI Ali	46/50 qualifié technique ment	18.040.400,00 DA	04 Mois	Offre unique qualifié techniquement

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel susvisé, le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant dans le cadre de la consultation, peut introduire un recours dans les (10) dix jours à compter de la première publication par affichage, auprès de la conservation des forêts de la wilaya de Tébessa contre récépissé de dépôt. Si le dixième jour coïncide avec un jour de repos légal, la date limite pour introduire les recours est prolongée au jour ouvrable qui suit.

Le soumissionnaire ayant participé à eet consultation N°01/2023 peuvent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, se rapprocher des services de la conservation des forets dans un délai ne dépassant pas trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire de la convention par affichage pour leur communiquer ces résultats.

■Horizons : 27-04-2024 - Anep 2423002656

FESTIVAL DU CINÉMA MÉDITERRANÉEN D'ANNABA

«Frantz Fanon» ouvre le bal

De notre envoyé spécial à Annaba
Hakim Metref

C'EST LE FILM «FRANTZ FANON» du réalisateur Abdenour Zahzah qui a ouvert, jeudi dernier, la compétition pour la «Gazelle d'or» de la 4^e édition du Festival du film méditerranéen d'Annaba, dans la catégorie longs-métrages.

Présenté jeudi dernier en avant-première au Théâtre régional d'Annaba Azeddine-Medjoubi, le film *Frantz Fanon*, une œuvre de 90 minutes, retrace une étape importante de la vie du docteur en psychiatrie, penseur et révolutionnaire, Frantz Fanon. Il s'agit de la période 1953-1956, lors de laquelle il occupe le poste de médecin-chef à l'hôpital psychiatrique Joinville de Blida qui porte actuellement son nom.

A son arrivée, Fanon découvre une équipe de médecins aux méthodes peu orthodoxes, basées essentiellement sur le traitement de choc des internés et plus particulièrement les malades musulmans. Il parvient, peu à peu, à imposer des méthodes plus humaines basées sur l'implication des patients dans des travaux utiles et valorisants qui facilitent leur rétablissement et leur réinsertion dans la société. Fanon était également conscient du statut de colonisé des algériens qu'il considérait comme un mal qu'il faudrait guérir, avant de s'occuper de patients atteints de maladies mentales. C'est durant cette période qu'il côtoie des étudiants



et enseignants de l'Université d'Alger, comme Nefissa Hamoud et s'engage auprès d'eux dans la lutte contre le colonialisme. Fanon prend vite conscience de l'injustice que subit l'Algérien dans son pays, à travers ce petit échantillon de population qui vit dans l'enceinte de l'hôpital.

Pour le réalisateur, le choix de cette période n'est pas fortuit, ni une contrainte technique ou matérielle. «Fanon était médecin et sa révolution il a commencé à la faire dans son domaine d'activité», déclare-t-il. Fanon, ajoute Zahzah, «avait revalorisé la culture des musulmans, comme on les nommait à l'époque, au sein de l'établissement psychiatrique». Ensuite, souligne-t-il, «pour comprendre Fanon, il faut

d'abord comprendre le médecin, parce que la base de sa théorie était qu'il ne servait à rien de soigner des colonisés, si leur pays était sous domination française». «En quelque sorte, il fallait guérir le pays de cette domination pour pouvoir soigner ses habitants sur le plan médical», renchérit Zahzah. «J'ai choisi d'arrêter le film sur l'année où Fanon quitte Blida, car j'estime que le reste de la vie de Fanon est connu», confie-t-il. «C'est cette période et son travail à Blida qui l'ont mené à découvrir la cause algérienne et à l'épouser», ajoute-t-il. «Il n'est pas utile de revenir sur sa production intellectuelle ou sur son parcours au sein de la Révolution algérienne faciles à connaître en lisant ou en se documentant sur Internet», fait

remarquer le réalisateur. «Frantz Fanon», d'Abdenour Zahzah, s'apparente, sur certains plans, à un film documentaire. Pour lui, «le cinéma a pour but de reproduire la réalité et, plus on est proche du documentaire, mieux c'est réaliste».

D'autre part, «Fanon est un martyr de la Guerre de libération, donc on ne peut pas se permettre de faire un film de fiction et inventer des faits», estime Zahzah. «Même pour les dialogues, j'ai essayé de mettre, le plus, possible les mots de Fanon dans la bouche de mon acteur», souligne-t-il. Le film, dont le tournage a duré 4 semaines, est en noir et blanc et met en scène Alexandre Desane dans le rôle principal aux côtés de comédiens comme Amel Kateb, Gérard Dubouche, Rachid Allal, Salim Dada, Catherine Boskowitz, Chahrazad Krachemi et Kader Affak.

PREMIÈRE PROJECTION PUBLIQUE DE «BEN M'HIDI»

Par ailleurs, la première projection publique du long-métrage «Ben M'hidi» a drainé en soirée une foule considérable.

Des familles par centaines, des jeunes et des personnes âgées, hommes et femmes, se pressaient, plusieurs heures avant la projection, aux abords du théâtre régional Azeddine-Medjoubi. La salle était pleine à craquer, les nombreuses personnes qui n'ont pas eu la chance d'entrer sont restées rassemblées sur le parvis du théâtre et les allées de la place de la Révolution, résignés à attendre l'apparition du réalisateur et des acteurs du film pour les accueillir et les saluer. Le film a été projeté en présence de son réalisateur et d'acteurs parmi lesquels Khaled Benaïssa qui a joué le rôle principal de cette œuvre cinématographique.

■ H. M.

«ÂGRAB MAJNOUNA» DU TUNISIEN AKRAM MONCER

La résistance des tisseuses de Ouedhref

Le film-documentaire «Âgrab Majnouna» (Les gardiennes du Margoum), du réalisateur tunisien Akram Moncer, a été présenté, jeudi dernier, à la cinémathèque d'Annaba, dans le cadre de la compétition pour la «Gazelle d'or», du film documentaire, une section du festival. Durant un peu plus d'une heure, le film met la lumière sur la vie des femmes qui survivent dans le village d'Ouedhref, au sud de Gabès, en Tunisie, et perpétuent une tradition menacée d'extinction, le tissage ou le Margoum.

Un métier qu'elles pratiquent, pour la majorité, depuis leur enfance. «Âgrab Majnouna» est un motif représentant un scorpion, très difficile à réaliser et que ces

artisanes reproduisent depuis des décennies. Le réalisateur rend hommage à ces résistantes dont sa propre grand-mère, qui tentent de sauver de l'extinction un métier millénaire.

C'est leur résilience et leur courage que le film glorifie, tout en plaidant pour la préservation d'un patrimoine en sursis. En leur donnant la parole, Moncer révèle une dure réalité, le quotidien des femmes qui acceptent leur sort, une vie dont la grande partie se passe derrière un métier à tisser. Moncer, auteur et réalisateur, est directeur du festival «48 hour film project Tunisie». «Âgrab Majnouna», tournée en 2022, sa dernière réalisation, a remporté le prix du

meilleur long-métrage documentaire tunisien aux journées cinématographiques de Carthage, en 2022 et le prix du meilleur long-métrage documentaire au Festival international du film des droits de l'homme, en mars 2023.

Il est aussi l'auteur d'un film documentaire intitulé «Les oiseaux migrateurs», en 2014, premier film tunisien sur les réfugiés sahraouis, tourné dans les camps de réfugiés à Tindouf. Il est aussi l'auteur de 4 films documentaires pour le compte de la chaîne qatarie Al Jazeera. Son prochain film, une fiction, intitulée «Magnolia», aura pour thème principal la femme.

■ H. M.



COLLOQUE INTERNATIONAL SUR CHEIKH ABDELKRIM DALI Une figure majeure du patrimoine musical

Un colloque international portant sur la dimension artistique et historique d'un éminent chanteur algérien d'andalou, cheikh Abdelkrim Dali, a débuté, jeudi dernier, au Théâtre national algérien Mahieddine-Bachtarzi et se poursuivra jusqu'au 25 avril. La rencontre, organisée par la fondation «Cheikh Abdelkrim Dali» avec le soutien du ministère de la Culture et des Arts, réunit plusieurs experts, nationaux et étrangers, pour ressusciter le grand artiste et évoquer sa contribution à la préservation de la musique classique algérienne.

Le coup d'envoi de la manifestation a été donné par le représentant de la ministre de la Culture Mohamed Yahiaoui directeur général du TNA. «La rencontre a pour but d'évoquer le riche parcours du chantre de la musique hawzi qui a consacré plus d'un demi-siècle de sa vie au patrimoine algérien», a-t-il affirmé devant une assistance nombreuse et attentive composée de chercheurs, interprètes et professeurs dont Pr Tewfik Benghabrit, Manuela Cortes, Lila Borsali et d'autres. Le président du comité scientifique du colloque,



Nour-Eddine Saoudi, chercheur en géologie du quaternaire et préhistoire mais aussi interprète et compositeur de musique andalouse, a animé la conférence inaugurale portant sur la musique classique algérienne, ses enjeux et défis. Selon lui, Cheikh Dali, qui représente «une figure essentielle de notre patrimoine, a maintenu sa présence sur la scène artistique avec une passion intacte, pendant plus de 70 ans. «Son parcours a été marqué par des engagements et des difficultés après qu'il eut quitté Tlemcen, sa ville natale, pour s'installer à Alger. Néanmoins, il a su

s'adapter et maîtriser un nouveau genre musical en intégrant l'orchestre musical d'Alger», a expliqué Saoudi. Pour lui, «il illustre les défis auxquels est confrontée la préservation de la musique classique algérienne».

CONTRAINTES ET RISQUES

Le conférencier a par la suite abordé quelques enjeux et contraintes que rencontre ce genre musical, notamment les différences de mélodies et d'interprétation au sein d'une même école qui peuvent parfois porter préjudice à une mémoire que les cheikhs ont préservée et transmise. «Il y a le risque que ces mélodies qui ont sur-

vécu perdent leur capacité à émouvoir» a-t-il soutenu. Pour faciliter sa préservation et les secrets de ses compositions, le professeur estime qu'il est essentiel de prendre en compte les aspects historiques et littéraires de l'art andalou, indépendamment des mélodies. «Pour sauvegarder cet art avoir des connaissances musicales et une compréhension des notes de musique est nécessaire» a-t-il lancé. «L'autre défi ardu concerne la préservation d'un style andalou purement algérien», a-t-il conclu. La seconde conférence, «Le patrimoine andalou,

chant/champ venu de loin. De la richesse d'un legs à l'infinitude de sa lecture» a été animée par le Pr Sabiha Benmansour, professeure des universités, spécialiste en analyse discursive des littératures maghrébines de langue française. Celle qui est aussi fondatrice du prix «Mohamed-Dib» est revenue sur la question de la mémoire patrimoniale. «La notion de patrimoine culturel immatériel est en elle-même une affirmation d'une forme de diversité culturelle face à la mondialisation», a-t-elle affirmé. «La valeur de ce patrimoine immatériel ne réside pas seulement dans ce qu'il représente, mais surtout dans sa capacité à être une richesse d'un savoir qui se transmet de génération en génération», a-t-elle poursuivi.

Il est pour elle «une source de richesse collective et, en même temps, un marqueur de la singularité d'une communauté». «Le patrimoine immatériel sera inévitablement un facteur de rapprochement, de tolérance et de respect de l'autre comme une liberté d'expression de soi», a-t-elle estimé en conclusion.

■ Souha Bahamid

Ministère du commerce et de la promotion des exportation
Direction des ressources humaines

République Algérienne Démocratique et Populaire

Avis de recrutement

L'Administration Centrale du Ministère du Commerce lance un avis de recrutement externe dans le grade suivant:

Grade	Mode de recrutement	Conditions d'accès	Spécialité	Nombre de postes ouverts	Structure d'affectation	Autres conditions
Attaché d'administration	Concours sur titre	Candidats titulaires d'un diplôme de baccalauréat ayant accompli avec succès deux (2) années d'études ou formation supérieure ou d'un titre reconnu équivalent.	Sciences juridiques et administratives, sciences économiques, sciences financières, sciences commerciales, sciences de gestion, sciences politiques et relations internationale, psychologie, sociologie, sciences de l'information et de communication, sciences islamiques, Management publique, droit des affaires, droit des relations économiques internationales, commerce international, marketing	01	Administration centrale du Ministère du Commerce	
Secrétaire Principal de Direction	Concours sur titre	Candidats titulaires d'un diplôme d'études universitaires appliquées ou diplôme de technicien supérieur:	- Secrétariat, secrétaire de direction, secrétaire de direction Principale, secrétaire médical.	01	Administration centrale du Ministère du Commerce	

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes:

- Une Demande manuscrite de participation ;
 - Copie de la pièce d'identité nationale;
 - Une Copie du diplôme ou titre exigé, auquel sera joint le relevé de notes du cursus d'étude ou de formation ;
 - Une fiche de renseignement, dûment remplie par le candidat ;
- Les candidats définitivement admis doivent préalablement, à leur nomination dans les grades postulés, compléter leurs dossiers administratif par l'ensemble des autre documents ci-après :
- Une Copie du document justifiant la situation du candidat vis à vis du service national;
 - un extrait de l'acte de naissance ;
 - deux (2) Certificats médicaux (médecine générale et phtisiologie) délivrés par un médecin spécialiste attestant de l'aptitude du candidat à occuper l'emploi postulé ;
 - Deux (02) photos d'identité;
 - Une attestation justifiant la qualité de veuve ou fils ou fille de chahid, le cas échéant.
- Outre les pièces énumérées ci-dessus, les dossiers des candidats admis aux concours sur titre doivent comporter, notamment :
- Une Fiche familiale, le cas échéant;
 - Tout document relatif aux travaux et études réalisés par le candidat dans la spécialité, le cas échéant;
 - Un document justifiant que le candidat est major de promotion, le cas échéant ;
 - une copie d'un document prouvant l'handicap du candidat, le cas échéant.
 - une copie certifiée conforme à l'original du relevé de notes du cursus de la formation;
 - les attestations de travail justifiant l'expérience

professionnelle acquise par le candidat, dans la spécialité, dans le secteurs privé, le cas échéant accompagnées d'une attestation d'affiliation délivrée par la l'organisme de sécurité sociale ;

-une attestation justifiant la période de travail effectuée par le candidat dans le cadre du dispositif d'insertion professionnelle ou sociale des jeunes diplômés et précisant l'emploi occupé, le cas échéant;

-Le délai des inscriptions est fixé à quinze (15) jours ouvrables à compter de la première parution du présent avis dans les journaux nationaux.

-Les dossiers doivent être adressés ou déposés à l'adresse suivante :

Ministère du Commerce
Direction des Ressources Humaines -Sous Direction des Personnels
Les trois tours Cité ZERHOUNI Mokhtar EL Mohammadia

Observation: Tout dossier incomplet ou parvenu hors délais d'inscription fixé à 15 jours ouvrable ne sera pas pris en considération.

■Horizons : 27-04-2024 - Anep 2416012856

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

WILAYA DE DJELFA
DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015, modifier et compléter portant réglementation des marchés publics

la direction de la jeunesse et des sports informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé a na l'avis de concours national restreint, paru dans les quotidiens " LE BUTEUR NEWS " du 18/12/2023

Portant Objet :

- Etude et suivi pour la réalisation d'un COMPLEXE SPOTIF DE PROXIMITE A OUM LAADAM

Que la décision de la commission du ouverture et jugement des offres du 14/04/2024 est comme suit :

PROJET	BET	NOTE	MONTANT (étude et suivi)	REMARQUE
Etude Et Suivi Pour La Réalisation D'un COMPLEXE SPOTIF DE PROXIMITE A OUM LAADAM	BET KHENICH AICHA	93.29	9.450.000.00	Mieux disant

Les participants concernés par cet avis d'entre eux qui sont intéressés, de se rapprocher de mes services, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire et comme ils peuvent déposer leurs recours auprès de l'autorité compétente dans un délai de dix (10) jours à partir de la première parution du présent avis dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur public (BOMOP) ou les quotidiens nationaux Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15/247 du 07/10/2010, modifier et compléter portant réglementation des marchés publics.

■Horizons : 27-04-2024 - Anep 2416013424

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE CHLEF
DAIRA DE BENI-HAOUA
COMMUNE DE BENI-HAOUA
NUMERO D'INDTIFICATION FISCALE: 02070110021

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

En application des dispositions de l'article 65 alinéa 02 du décret présidentiel n° 15/247 du 16.09.2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public, et suite aux avis d'appels d'offres national ouvert avec exigence de capacité minimale pour la 2ème fois N° 03/2024 parus sur les quotidiens nationaux " EDIYAR ELDJAZAIRIA " et " EL WATAN " En date du 17.03.2024 et publié dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) et après évaluation des offres techniques et financières en date du 28.03.2024, le président de l'assemblée populaire communale de BENI-HAOUA annonce l'avis d'attribution provisoire du marché pour la réalisation de L'opération citée ci-dessous:

Intitulé de l'opération	Désignation de l'entreprise choisie Numéro d'identification fiscale	Montant TTC DA	Délai D'exécution	Note de l'offre technique	observations
Revêtement la route menant à douar makrelouf passant par l'école primaire bisca 1 ^{ère} tranche sur 1 km beni haoua .	SARL- SEVEN BAT OUED FODDA CHLEF 001502090674315	15.535.450,00 DA	87 jours	50	L'OFFRE ECONOMI-QUEMENT LA PLUS AVANTAGEUSE (OFFRE RETENU)

Les soumissionnaires qui contestent ce choix, peuvent introduire un recours dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution de cet avis dans la presse et pour la connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, en se rapprochant des services de la commune dans un délai de trios (03) jours, à compter de la date de la première parution du présent avis dans la presse, ou le BOMOP conformément aux dispositions des articles 82 du décret présidentiel n° 15/247 du 16.09.2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations des service public.

■Horizons : 27-04-2024 - Anep 2416013438

Mots fléchés

Coincidence	↓	Monstre	↓	Philosophe grec	↓	Fin de messe	↓	Langue ancienne	↓
Identification d'un mal	↓	Ericacées	↓	Mot d'enfant	↓	Effet latéral d'une balle	↓	Peuple de Somalie	↓
↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
Phénomènes surnaturels	→								Fermé
Fruit de la ronce	↓								
↓	↓			Pouffé	→	Scandium	→		
Laize	→			Sur une borne	↓	Séparante	↓		
Télamons	↓			Relatif à un groupe humain	↓				
↓	↓			Cri de douleur	↓				Ouvrage de maçonnerie
Prénom masculin	→			Homme de main	→	Organisation onusienne	→		
Charges de baudet	↓					Métal	↓		
↓	↓								
Préposition	→			Enfant naturel	→				Verre de bière
Grecque	↓			Article	↓				↓
↓	↓								
				Pays arabe	↓				Centre de Brême
				Patrie d'Abraham	↓				
Occire	→								
Métal	↓					Question de test	→		↓
↓	↓								
				Adversaire farouche	→				

Grille M u e t t e

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

HORIZONTALEMENT

- I- Faciès culturel du Paléolithique.
- II- Ville de Russie. Revêtue de gros blocs.
- III- Borne.
- IV- Insectes à dard. De bonne heure.
- V- Squelette. Strontium. Foyer.
- VI- Couche. Guide du percuteur d'une arme à feu.
- VII- Extraordinaires. Adverbe.
- VIII- Poitrine de femme. Epoque.
- IX- Citrons très acides.
- X- Insulaires grecs. Cheveu.

VERTICALEMENT

- 1- Trisomie 21.
- 2- Métal. Fabricque.
- 3- Fleuve du Congo. Tableau de maître.
- 4- Sous-vêtements. Sans aspérités.
- 5- Interjection polie. Manganèse.
- 6- Inflorescences. Demi-dieu de la mythologie.
- 7- Rongeur. Planche de bois.
- 8- Bugle. Cardinal.
- 9- Voyelle double. Décorer.
- 10- Propre. Celui du bœuf est une matraque.

Sudoku

1	5	8	3					6
						3		
		4			7		8	
6		7					2	
		1			4	6		
2			1					7
	7		8	2		9		
		9		4	5			2
	2				3	7		5

Règle du jeu

Le sudoku est une grille de 9 cases sur 9, divisée elle-même en 9 blocs de 3 cases sur 3. Le but du jeu est de la remplir entièrement avec une série de chiffres allant de 1 à 9 de sorte que chaque ligne, chaque colonne et chaque bloc de 3X3 doivent contenir toute la série des chiffres allant de 1 à 9.

Mots codés

17	21	6	3	1	6	15	5	9	13
S				P					
6	2	4	7	13	9	13		8	15
	L			I					
2	6	8	17		10	3	6	17	
3	7	15		17	11	6	2	6	17
7	9	13	15	13		2	6	7	4
15		17	6	21	17		7	9	6
20	13		21	9	6	17	17	13	17
7	11	3	9	13	18	10	13		13
4	10		13	4	8	21		22	
13	17	4		13	15	13	11	6	17

Règle du jeu

Dans la grille ci-contre, les lettres ont été remplacées par des chiffres. Un même chiffre représentant toujours la même lettre, reconstituez les mots au fur et à mesure que certaines lettres apparaissent dans la grille. Pour commencer le jeu, trouvez le mot dont les premières lettres sont déjà indiquées dans la grille.

SOLUTIONS DU JOUR... SOLUTIONS DU JOUR...

Mots Fléchés

S	O	I	O	C
D	A	G	N	O
M	A	R	A	C
L	E	R	A	C
A	L	A	N	T
A	N	E	S	O
P	E	S	B	A
I	E	R	I	B
F	E	R	E	N

Sudoku

1	5	8	3					6
						3		
		4			7		8	
6		7					2	
		1			4	6		
2			1					7
	7		8	2		9		
		9		4	5			2
	2				3	7		5

Mots codés

S	C	A	P	H	A	N	D	R	E
A	L	A	O	S	I	E	R	E	O
L	A	O	S	U	P	A	S		
P	I	N	S	M	A	L	A	S	
I	R	E	N	E	L	A	I	T	
N	S	A	C	S	I	R	A		
G	E	C	R	A	S	S	E	S	
I	M	P	R	E	V	U	E	E	
T	U	E	T	O	C	F			
E	S	T							

Grille muette

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	M	O	S	T	E	R	I	E	N
II	O	R	E	L	P	A	V	E	E
III	N	L	I	M	I	T	E	T	
IV	G	U	E	P	E	S	T	O	T
V	O	S	S	R	A	T	R	E	
VI	L	I	T	C	H	I	E	N	
VII	I	N	O	U	I	E	S	E	N
VIII	S	E	I	N	R	R	E	R	E
IX	M	L	I	M	O	N	S	R	
X	E	G	E	N	S	T	I	F	

République Algérienne Démocratique et Populaire
 Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville
 Agence Nationale de l'Amélioration et du Développement du Logement - AADL -
 Direction Régionale de Ouargla
 N° d'identification Fiscale : 000016001405697
 Adresse : Rue Rouabeh Abderrahmane / Ouargla
 Programme de logements location-vente
 Tranche des 80 000 logements / 2013



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE
Avis de consultation N° 01 /DRO/ AADL / 2024 du 18/03/2024

Conformément aux dispositions des articles 18 et 19 de la loi N°23/12 du 05/08/2023 Fixant les Règles Générales relatives aux marchés publics et aux articles 13 et 14 du décret présidentiel 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'agence nationale de l'amélioration et du développement du logement « AADL », Direction Régionale de Ouargla, porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l' Avis de consultation N° 01 / DRO/ AADL / 2024 du 18/03/2024, portant sur la sélection d'un expert géomètre chargé de la mission de l'élaboration et la publication de dossier du certificat de morcellement du projet de 600 logements en location-vente (LV) à la commune de Ouargla, wilaya de Ouargla. Et selon la séance d'évaluation des offres du 07/04/2024, la convention est attribuée provisoirement au bureau de géomètre suivant :

Attributaire provisoire de la convention	Désignation de l'opération	Montant de l'offre financière en DA/TTC	Notation 90 pts	Critère de choix	Délai
L'expert géomètre BOUZID SEDDIK	la sélection d'un expert géomètre chargé de la mission de l'élaboration et la publication de dossier du certificat de morcellement du projet des 600 logements en location-vente (LV) à la commune de Ouargla, wilaya de Ouargla.	4 998 000.00	90	L'offre ayant obtenue la meilleure note cumulée de l'offre technique + financière	02 mois

Les soumissionnaires désireux de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à se présenter au niveau de la Direction Régionale de Ouargla, sise à la rue Rouabeh Abderrahmane à Ouargla dans les trois (03) jours qui suivent la date de la première parution de cet avis dans l'un des quotidiens nationaux ou dans le BOMOP.
 Les soumissionnaires qui contestent le choix opéré peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés compétente, dans les dix (10) jours qui suivent la date de la première parution de l'avis d'attribution provisoire soit dans le BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux. Si les dates limites sus-indiquées coïncide avec jour férié ou un repos légal, elles sont prorogées au jour ouvrable suivant.

■Horizons : 27-04-2024 - Anep 2430001949

République Algérienne Démocratique et populaire
 MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE
 WILAYA D'OULED DJELLAL
 DIRECTION DES RESSOURCES EN EAU
 N° d'identification fiscale: 4220060051011
AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à l'article 65 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics, la direction des ressources en eau de la Wilaya d'Ouled Djellal informe les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales, relatif aux:

L'opération: ETUDE DE RENFORCEMENT DE L'AEP "BESBASS, SIDI KHALED ET OULED-DJELLAL "A PARTIR DE CHAMPS CAPTANT EL GOTAA (WILAYA DE OULED- DJELLAL).

Lot 01 : Etude géophysique et hydrogéologique à travers Champ captant El Gotaa
Lot 02 : Etude d'adduction pour l'alimentation en eau potable des villes Besbass, Sidi khaled et Ouled Djellal a partir champ captant El Gotaa.
Lot 03 : Etude diagnostic du réseau d'AEP de la commune de Ouled Djellal.

Projet	BET	Note technique	délai	Montant en TTC avant la correction (da)	Montant en TTC après la correction (da)	N° d'identification fiscale	Critère de choix
Lot 01: Etude géophysique et hydrogéologique à travers Champ captant El Gotaa.	groupement <<MATHE-CHADER-BILAL>>	77.00 points	06 Mois	19,754,000.00	19,754,000.00	000428056275372	Qualifiée techniquement et moins disant
Avis d'anfractuosité							
Avis d'anfractuosité							

Conformément à l'article 82 du décret public et des présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés délégation de service publics, tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de wilaya d'Ouled Djellal dans un Délai de Dix (10) jours à compter de la 1ère parution de cet Avis dans quotidiens nationaux ou BOMOP.
 Tous soumissionnaire souhaite prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de son candidature offre technique et financière est tenu à ce reprocher des services de la Direction des ressources en eau de la wilaya d'Ouled Djellal au plus tard (03) Jours à compter du premier jour de la publication du présent avis d'attribution provisoire.

■Horizons : 27-04-2024 - Anep 2430001978

République Algérienne Démocratique et populaire
 MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE
 WILAYA D'OULED DJELLAL
 DIRECTION DES RESSOURCES EN EAU
 N° d'identification fiscale: 4220060051011
AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à l'article 65 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics, la direction des ressources en eau de la Wilaya d'Ouled Djellal informe les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales, relatif aux:

L'opération: Rénovation et extension des réseaux d'assainissement pour les communes OULED DJELLAL, SIDI KHALED, DOUCEN, CHAIBA, BESBES et RAS EL MIAAD sur un linéaire 25000 ml (W. OULED DJELLAL).

MISSION SUIVI
Lot 01 + Lot 02 + Lot 03 + Lot 04 + Lot 05 + Lot 06

Projet	BET	Note technique	Délai	Montant en TTC avant la correction (da)	Montant en TTC après la correction (da)	N° d'identification fiscale	Critère de choix
Lot 01: Rénovation et Extension du collecteur d'assainissement pour la commune Doucen.	SARL MATHE	81.00 pts	04 mois	2,970,000.00	2,970,000.00	099925019327413	Qualifiée techniquement et mieux disant
Lot 02: Rénovation et Extension du collecteur d'assainissement pour la commune Sidi Khaled.	B.B.E.S.T.H MBARAK MOUNIR	84.00 pts	06 mois	840,000.00	840,000.00	186070800442147	Qualifiée techniquement et mieux disant
Lot 03: Rénovation et Extension du collecteur d'assainissement pour la commune Ouled Djellal.							
Lot 04: Rénovation et Extension du collecteur d'assainissement pour la commune Besbes..	HYDRO LIFE	70.62 pts	04 mois	2,600,000.00	2,600,000.00	001519009164566	Qualifiée techniquement et mieux disant
Lot 05: Rénovation et Extension du collecteur d'assainissement pour la commune Chaiba.	BET Zanouda Ahmed	60.00 pts	05 mois	790,000.00	790,000.00	188705009271181	Qualifiée techniquement et mieux disant
Lot 06: Rénovation et Extension du collecteur d'assainissement pour la commune RAS EL MIAAD							

Conformément à l'article 82 du décret public et des présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés délégation de service publics, tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de wilaya d'Ouled Djellal dans un Délai de Dix (10) jours à compter de la 1ère parution de cet Avis dans quotidiens nationaux ou BOMOP.
 Tous soumissionnaire souhaite prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de son candidature offre technique et financière est tenu à ce reprocher des services de la Direction des ressources en eau de la wilaya d'Ouled Djellal au plus tard (03) Jours à compter du premier jour de la publication du présent avis d'attribution provisoire.

■Horizons : 27-04-2024 - Anep 2430001973

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DE LA SANTE

DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA POPULATION DE LA WILAYA DE TIMIMOUN

NUMERO D'IDENTIFICATION FISCALE : 002101099007843

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire

Conformément aux dispositions de La loi N° 12/23 du 05/08/2023, portant réglementation des marchés, et Conformément aux dispositions de l'article 161 décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations,

La direction de l'Etat de la santé et de la population de Timimoun invite tous les participants à l'appel à propositions National ouvert N°03/2024 Lie à l'acquisition d'équipement de filtration du sang, annonce le 14 mars 2024 dans les journaux nationaux.

La soumission est attribuée à titre provisoire aux établissements suivants:

opération	Enterprise retenue	Code Fiscale	Montant	Observations
01	SARL I.M.C OUEST ORAN	099916000780112	47.980.800.00 DA	Soumissionnaire unique

En conséquence, tout entrepreneur que s'opposerait à cette subvention temporaire devra introduire un recours devant la commission des marchés publics de l'Etat de Timimoun dans un délai de 10 jours à compter de la date de parution de l'annonce de la subvention dans les journaux nationaux

Aussi que les soumissionnaires intéressés peuvent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financiers dans un délai de trois (03) jours à compter de la publication sur les quotidiens.

■Horizons : 27-04-2024 - Anep 2430001980

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'EL-MENIA
DAIRA D'EL-MENIA
COMMUNE DE HASSI EL GARA
M.F.:09854712908760

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° :30./2024

Le président de l'assemblée Populaire communale de la commune de hassi el gara wilaya d'El-Menia lance avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales pour réalisation du projet :

Aménagement urbain d'une Place Publique A Hassi El Gara EST

Les entreprises intéressées par le présent avis doivent payer les droits et retirer le cahier des charges auprès de l'APC DE HASSI EL GARA pendant les jours et heures de travail.

Les offres doivent être accompagnées des pièces suivantes :

I - DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Une déclaration de candidature dûment remplie et signée
- Déclaration de probité signée et datée
- Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou, le cas échéant, des sous-traitants.
- Copie du statut de l'entreprise.
- Certificat de qualification dans la spécialité construction activité principal ou secondaire N° 03. et plus.
- Liste des moyens humaine (visée par CNASAT).
- Liste des moyens matériels établis par un commissaire de vente ou un huissier de justice+ carte gris+ assurances.
- Quittance de paiement des droits du cahier des charges de 10000.00 DA.

II - DOSSIER TECHNIQUE :

- Déclaration à souscrire signée et datée.
- Mémoire technique justificatif pointeuse et signée (Document D'exclusion)
- Planning prévisionnel de réalisation du projet signée et datée.
- Cahier de la prescription spéciale (CPS) signée et datée et titulaire à la dernière page la mention (lire et agréé) écrit par une ligne de la soumissionnaire.

III - DOSSIER FINANCIER :

- Lettre de Soumission signée et datée.
- Bordereau des prix unitaires signé et daté.
- Devis quantitatif et estimatif signé et daté.

Sous triple enveloppes Portant les références habituelles:

« à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres – appel d'offres n°..... L'objet d'offre »

L'enveloppe extérieure doit être anonyme.

N.B : Le dossier de candidature, les offres technique et financière doivent être misent sous enveloppe fermée et cachetée séparée le premier portera la mention " dossier de candidature ", " dossier technique " et la troisième " dossier financier " et tous les trois (les trois enveloppes) dans une enveloppe extérieure anonyme.

Les offres devront être déposées de 08H00 à 10 H 00 du dernier jour de la durée de préparation des offres fixé à 08 jours à compter de la première parution du présent avis dans les journaux quotidien national ou dans le BOMOP.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

L'ouverture des plis candidature, techniques et financiers aura lieu le même jour à 10H30, en séance public au siège APC.

Les participants peuvent assister à la séance d'ouverture des plis.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de la préparation des offres + trois mois.

■Horizons : 27-04-2024 - Anep 2430001911

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
LA WILAYA DE DJANET

DIRECTION DES RESSOURCES EN EAU

NIF :422006000065027

MISE

EN DEMEURE N°02

- Vu le décret président n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégation du service public.
- Loi n 23-12 du 05 aout 2023 qui définit les règles générales liées la commande publique
- Vu l'arrête ministériel du 18 mars 2011 fixant les mentions à porter dans la mise en demeure et les délais de sa publication
- De transition N 16/2023 qui a été agréé par la commission des passations des marches de l'état de Djanet en date du 10/05/2023 approuvée le 10/05/2023 conclue entre la direction des ressources en eau et l'entreprise kaddouri Bachir sise quartier al Asnam province el oued d'un montant d'argent estime à 194.966.030.00et un délai de réalisation de quinze mois et l'ordre de commencer les travaux en 01/08/2023
- Et inclus rénovation et extension du réseau d'adduction et de distribution a la commune de Djanet.
- Sur la base de notre correspondance N° 929/2023 du 28/12/2023, qui prévoyait l'envoi d'un avertissement écrit N° 01A L Enterprise kaddouri Bachir afin de respecter le délai de réalisation ainsi que le rythme d'avancement du projet et respecter les obligations dans un délai maximum de huit (08) jours.
- Sur la base de notre correspondance N° 27/2024 du 11/01/2024, qui faisait état du non-respect des obligations du contrat de projet.
- Sur la base de l'envoi adresse à nos services en date du mardi 02 janvier par le bureau des études BERGHOUT ALI charge de suivi de projet de rénovation et extension du réseau d'adduction et de distribution a la commune de Djanet. Qui prévoyait l'arrête des travaux depuis le lundi 18 /12/2023
- Sur la base a la première mise en demeure est adressé A L'entrepris public le 28/01/2024
- Sur la base du rapport d'inspection N°01 du 12/02/2024
- Sur la base du rapport d'inspection N°02 du13/03/2024

En raison de la consommation de 5 mois des délais le délai de réalisation (durée de de réalisation : 15 Mois).

Une Deuxième mise en demeure est adressé A L'entrepreneur kaddouri Bachir, basée au quartier AL Asnam province EL OUED pour :

- 1- Respecter les obligations contractuelles
- 2- Rattraper le retard.

Un délai de huit jours (08 jours) est donné à l'entrepris de ETPBH à partir de la première mise en demeure que publié dans les journaux quotidiens nationaux pour prendre toutes les processus nécessaires, sinon nous avons appliqué les processus judiciaires contre l'entreprise de KADDOURI BACHIR ETPBH

■Horizons : 27-04-2024 - Anep 2430001832

République Algérienne Démocratique Et Populaire
Ministère de l'Hydraulique
Direction des Ressources en Eau de Wilaya d'El Meghaier

Avis D'appel d'offres National Ouvert Avec Exigence De Capacités Minimales N°/2024

La Direction de Ressources en Eau de la wilaya d'El Meghaier, lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour la réalisation de projet :

Réhabilitation et entretien des ouvrages des ressources en eau aux communes d'El Meghaier , Djamaa , Sidi Khellil et Oum Thiour.

Lot N°01 : Réhabilitation des forages d'AEP aux communes d'El Meghaier , Oum Thiour et Sidi Khellil.

Lot N°02 : Réhabilitation et entretien des ouvrages des ressources en eau aux communes d'El Meghaier , Oum Thiour et Sidi Khellil.

Lot N°03 : Réhabilitation et entretien des ouvrages des ressources en eau au commune de Djamaa .

Les conditions minimales d'éligibilité à l'appel d'offres sont fixées comme suit :

Lot N° 01 :

- ❖ Avoir un certificat de qualification et classification professionnelle catégorie quatre (04) et plus activité principale hydraulique sous code : 34.303 (certificat de prolongation n'est pas acceptable).
- ❖ Ayant réalisé durant les années 2020-2021-2022 un chiffre d'affaires moyen supérieur ou égale 15.000.000.00 DA visé par les services des impôts (justifié par une attestation C20) ou les bilans financiers visé par même services.
- ❖ Avoir réalisé , justifié par une attestation de bonne exécution de réalisation d'un projet de même nature " Réhabilitation ou réalisation d'un forage d'AEP du réseau d'AEP d'une profondeur de 200 Ml ou plus " , délivrée par un maître d'ouvrage (administrations publiques).
- ❖ Avoir un ingénieur ou un master en Géologie ou Hydrogéologie justifié par le diplôme et une attestation d'affiliations valable le jour d'ouverture des plis.

Lot N° 02 et 03 :

- ❖ Avoir un certificat de qualification et classification professionnelle catégorie quatre (04) et plus activité principale hydraulique (certificat de prolongation n'est pas acceptable).
- ❖ Ayant réalisé durant les années 2020-2021-2022 un chiffre d'affaires moyen supérieur ou égale 30.000.000.00 DA visé par les services des impôts (justifié par une attestation C20) ou les bilans financiers visé par même services.
- ❖ Avoir réalisé , justifié par une attestation de bonne exécution de réalisation d'un projet de même nature " Réhabilitation ou entretien des ouvrages des ressources en eau " , délivrée par un maître d'ouvrage (administrations publiques).
- ❖ Avoir un ingénieur ou un master en Génie civil ou Ouvrages hydraulique justifié par le diplôme et une attestation d'affiliations valable le jour d'ouverture des plis.

*** Remarques :** Les cas d'élimination :

- Selon l'article N° 75 du décret présidentiel N° 15-247 de 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégation des service public.
- Qui sont posés d'un offre dans le cadre de groupement.

Les entreprises intéressées sont invitées à retirer le cahier des charges auprès de la Direction des Ressources en Eau de wilaya El Meghaier au secrétariat de la direction ou bureau de marchés, les offres doivent être accompagnées des pièces suivantes:

I - Le dossier de candidature : qui contient :

- 1- Déclaration de candidature rempli et signée et datée.
- 2- Déclaration de probité rempli et signée et datée.
- 3- Une copie de la loi fondamentale des sociétés pour les candidats concernés.
- 4- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
- 5- Tous les documents mentionnés à l'article 14 du cahier d'instruction aux soumissionnaires dans le cahier des charges.

II - Offre technique : qui contient :

- 1- Déclaration à souscrire rempli et signée et datée.
- 2- Fiche technique de justification.
- 3- Liste des moyens matériels et humains selon les dispositions du cahier des charge.
- 4- Planning de réalisation des travaux.
- 5- Cahier des charges.

III - Offre financière : qui contient :

- 1- La lettre de soumission, rempli signée et datée.
- 2- Le bordereau des prix unitaires rempli signé et daté.
- 3- Le détail quantitatif et estimatif rempli signés et datés.

Les concurrents mettre la version d'origine de dossier de candidature dans une enveloppe portant la mention « dossier de candidature », la version d'origine de l'offre technique dans une enveloppe portant la mention « offre technique », et y mettre la version d'origine de l'offre financière dans une enveloppe portant la mention « offre financière » ; Les 3 plis doivent être mis à l'intérieur d'un pli fermé et anonyme et qui devra être déposé à la Direction des Ressources en Eau- Cite 19 Mars wilaya d'El Meghaier –secrétariat de la direction- porter la mention suivante :

N'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres –Avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°...../2024.

Projet : Réhabilitation et entretien des ouvrages des ressources en eau aux communes d'El Meghaier , Djamaa , Sidi Khellil et Oum Thiour.

Lot N°01 : Réhabilitation des forages d'AEP aux communes d'El Meghaier , Oum Thiour et Sidi Khellil.

Lot N°02 : Réhabilitation et entretien des ouvrages des ressources en eau aux communes d'El Meghaier , Oum Thiour et Sidi Khellil.

Lot N°03 : Réhabilitation et entretien des ouvrages des ressources en eau au commune de Djamaa .

*** Remarques :** le soumissionnaire peut soumissionner pour un ou plusieurs lots , mais ne peut être retenu que pour un seul lot.

La durée de préparation des offres est Vingt et un (21) jours après la première publication du présent avis aux quotidiens nationaux ou BOMOP. les

offres doivent être déposées le dernier jour de la durée de préparation des offres du (08 :00 h) jusqu'à (11:00 h) –secrétariat de la direction- si ce jour

coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

L'ouverture des plis se fera en séance publique le même jour de dépôt indiqué ci-dessus à (11 h 30) au niveau du siège de la Direction des Ressources

en Eau- Cite 19 Mars commune d'El Meghaier wilaya d'El Meghaier.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de trois mois + durée de préparation des offres.

■Horizons : 27-04-2024 - Anep 2430001914

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya: EL- TARG
Daira : Bouteldja
Commune: Bouteldja
Numéro Fiscal : 098436089001227

Avis d'Attribution Provisoire du Marché

Conformément aux dispositions de l'article 46 du décret présidentiel n° 12/23 du 05 Aout 2023 fixant les règles relatives aux marchés publics et l'article 65 du décret présidentiel n° 15/247 du 16 Septembre 2015 portant Réglementation des marchés publics et délégations du service publique.

le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Bouteldja informe qu'au titre de l'offre nationale ouverte avec exigence de capacités minimales n° 13/2024 parue dans les quotidiens « EL SARIH » le 31/03/2024 et " EL Watan " et qu'à la suite de l'analyse des Offres techniques et financières, le marché a été attribué provisoirement à l'entreprise suivante :

N°	Intitulé de l'opération	Entreprise	Montant	Delai	Note	Obs
01	Rehabilitation du Voirie menant Ouled Anene	E.T.P Maizi Boubekeur – El Tarf NIF : 1 951 3608 00839 20	17.637.944.00	03 mois	73/80	Moins disant

Toute contestation se fait conformément à l'article 56 du décret présidentiel 12/23 et l'article 82 du décret présidentiel 15/247sus –cité.

■Horizons : 27-04-2024 - Anep 2423002602



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT
DU LOGEMENT

A. A. D. L
N° Identification Fiscale: 000016001405697
Lotissement Saïd Hamdine Bir Mourad Rais –ALGER

AGENCE REGIONALE ORAN
PROGRAMME DE LOGEMENTS PROMOTIONNELS AIDES

REALISATION DES TRAVAUX

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALE
N°14/24/AADL/DR-ORAN DU 19/03/2024

REALISATION DE 100/150 LOGEMENTS TYPE LPA , INDIVIDUELLES
(R+T) AVEC COURS ET TERRASSE ACCESSIBLE EN (CLOS ET
COUVERTS) AU SITE COTE EST ROUTE AEROPORT, LA COMMUNE
D'ADRAR, WILAYA D'ADRAR.

AVIS D'INFRUCTUOSITE

Conformément aux dispositions des articles 4.8-3.1.1.1.4.6.1.1 de la décision
N°42/DG/AADL/2017 DU 27/04/2017 régissant la passation des marchés de l'agence
nationale de l'amélioration et du développement du logement « AADL » - l'Agence
Nationale de l'Amélioration et du développement du logement (AADL) Direction Régionale Oran,
déclare que l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimale
N°14/24/AADL/DR-ORAN DU 19/03/2024 paru dans la presse nationale en date
du 19/03/2024 et le BOMOP relatif à la REALISATION DE 100/150 LOGEMENTS TYPE
LPA , INDIVIDUELLES (R+T) AVEC COURS ET TERRASSE ACCESSIBLE EN (CLOS ET
COUVERTS)AU SITE COTE EST ROUTE AEROPORT, LA COMMUNE D'ADRAR, WILAYA
D'ADRAR , est infructueux.

■Horizons : 27-04-2024 - Anep 2431005376

SOS

A toutes les âmes charitables jeune homme
de 53 ans handicapé moteur à 100 %
avec des maladies chroniques,
sans emploi.

Lance un appel à toutes les âmes charitables
et les associations des maladies chroniques
pour une aide de lui procurer un tensiomètre.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'ANNABA
DAIRA D'EL HADJAR
COMMUNE D'EL HADJAR

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT
AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N° 05/2024
NIF 23030020101

Conformément aux dispositions du décret présidentiel N° 12/23 de la 05/08/2023 fixant les règles générales
relative aux marchés publics.

le président de l'Assemblée populaire communale d'El-Hadjar, déclare l'attribution provisoire concernant
l'appel d'offres Avec exigence de capacités minimales N° 05/2024 concernant les opérations suivantes :

- Réhabilitation cites 150 + 250 logements en lot voirie

Publiés dans les quotidiens nationaux :

الصريح sous le N° : 2423001647
EL WATAN sous le N° : 2423001647

selon les résultats suivantes:

Opération	Soumissionnaire	Montant DA	Délais	Note 100/	Obs
- Réhabilitation cites 150 + 250 logements en lot voirie	مؤسسة البناء و الأشغال العمومية الكبرى و الري قراوة لمين	16 842 DA 680.00	05 MOIS	86	Moins Disant

✓ Les autres soumissionnaires sont invités à se rapprocher du bureau des marchés de l'APC
d'El Hadjar, pour prendre connaissance des résultats détaillés de leurs offres techniques et financières
dans un délai de trois jours (03) à compter de la première publication du présent avis dans les quotidiens
nationaux.

Tous soumissionnaire peut introduire un recours dans un délai de (10) jours à compter de la première
publication du présent avis dans les quotidiens nationaux auprès de la commission des marchés
communale

■Horizons : 27-04-2024 - Anep 2423002513

Horizons

LISTE
DES TARIFS

QUOTIDIEN NATIONAL

Capital social 160.000.000,00 DA N°IF 099 016 010 014 939 N°AF 1601 50702 050 N°RC 00 B 0014792

Adresse :

20 rue de la Liberté, Alger
Tél : (023) 50 21 13 -
(023) 50 21 14 - (023) 50 21 18
TéléFax : (023) 50 21 17 / 50 21 23

Ets bancaires :

► Agence CPA, Che Guevara - Alger - Compte n°
102400 19352/45
► Agence BNA, Zighout Youcef - Alger - Compte n°
620 300 300 111/80
► Compte CCP n° 46555-75 Clé 54

NOIR ET BLANC	Format page	Tarifs H. T.	TVA 19%	Montant TTC
	1 page	260 000,00	49 400,00	309 400,00
1 page en 24	320 000,00	60 800,00	380 800,00	
1/2 page	130 000,00	24 700,00	154 700,00	
1/2 page en 24	160 000,00	30 400,00	190 400,00	
1/4 page	70 000,00	13 300,00	83 300,00	
1/4 page en 24	80 000,00	15 200,00	95 200,00	
1/8 page	40 000,00	7 600,00	47 600,00	
1/16 page	20 000,00	3 800,00	23 800,00	
1/32 page	10 000,00	1 900,00	11 900,00	
Bandeau page intérieure	45 000,00	8 550,00	53 550,00	
Double bandeau page intérieure	75 000,00	14 250,00	89 250,00	

COULEUR	Format page	Tarifs H. T.	TVA 19%	Montant TTC
	1 page	300 000,00	57 000,00	357 000,00
1 page en 24	360 000,00	68 400,00	428 400,00	
1/2 page	150 000,00	28 500,00	178 500,00	
1/2 page en 24	180 000,00	34 200,00	214 200,00	
1/4 page	90 000,00	17 100,00	107 100,00	
1/4 page en 24	100 000,00	19 100,00	119 000,00	
1/8 page	45 000,00	8 550,00	53 550,00	
1/16 page	22 500,00	4 275,00	26 775,00	
1/32 page	12 500,00	2 375,00	14 875,00	
Bandeau page 1	80 000,00	15 200,00	95 200,00	
Bandeau page 24	70 000,00	13 300,00	83 300,00	
Double bandeau page 1	150 000,00	28 500,00	178 500,00	
Double bandeau page 24	120 000,00	22 800,00	142 800,00	
Triple bandeau page 1	210 000,00	39 900,00	249 900,00	
Triple bandeau page 24	180 000,00	34 200,00	214 200,00	
Oreille page 1	50 000,00	9 500,00	59 500,00	
Oreille page 24	40 000,00	7 600,00	47 600,00	

LES COURSES À CAROUBIER



LE CHEVAL FAVORI
8-Halima d'Hem

LE CHEVAL LOGIQUE
1-Fares Star

LE TROUBLE-FÊTE
13-Dinarzed d'Hem

LE QUINTÉ SPÉCULATIF
1-8-9-13-X

LE PRONOSTIC
VÉRITÉ

8-Halima d'Hem / 1-Fares Star / 9-Monadil / 7-Ouragon / 10-Viatatune / 3-Amire el Djanoub / 12-Hiwaya / -En H. S : 8-1-9-7-X

TURIE

HORIZONS • Vendredi 26 - Samedi 27 Avril 2024

1.000 mètres et surprises en vue



21

L'hippodrome Abdelmadjid-Aouchiche du Caroubier affiche un plein aux stalles ce samedi en mettant aux prises dix-huit chevaux de 4 ans et plus pur-sang arabes de qualité modeste, ce qui nous donne un aperçu de la valeur des coursiers engagés où l'on relève les deux extrêmes avec bon nombre de chevaux qui totalisent des gains de l'ordre de 40.000 DA et plus à l'image de Halima d'Hem, Monadil, Vitadune et beaucoup d'autres qui possèdent des gains dont la fourchette se situe entre 17.500 DA et 31.500 DA et avec huit coursiers qui n'ont aucun gain dans leur escarcelle à la date de la condition de la course du jour. C'est dire si nous sommes confrontés à un véritable casse-tête où il faudra faire preuve de minutie afin de pouvoir dresser des lignes de jeu fiables qui puissent nous orienter vers les cinq bons numéros de ce pari quinté dont la combinaison gagnante risque d'être royale car la tendance en ce meeting de printemps est dominée par les gros rapports P.M.U à la gagne. Aussi, si l'on prend en considération les paramètres techniques de cette épreuve, il faut reconnaître qu'il ne sera pas aisé de démêler l'écheveau de cette course assez complexe qui nécessite une analyse pointue afin de décortiquer les chances de chaque concurrent en tenant compte de la forme, de l'aptitude, du parcours, mais surtout de la qualité du jockey qui reste là, l'un des arguments les plus déterminants. A cet effet, il faudra encore une fois privilégier les combinaisons multiples, surtout que cette épreuve à caractère est des plus déséquilibrée et peut surprendre plus d'un au poteau d'arrivée pour tenter de décrocher la timbale. Aussi, rien n'est joué d'avance, car aucun grand favori n'émerge du lot dans ce prix Boustène, support au pari tiercé, quinté. Pour ma part, j'accorderai les faveurs du pronostic à la pensionnaire de l'écurie S.Berrah, la pouliche alezan de 4 ans Halima d'Hem qui reste sur d'excellents essais sur des parcours similaires à celui du jour et qui aura l'avantage d'être pilotée par le talentueux jockey C. Attallah qui en règle générale ne monte jamais à la légère. Pour rappel, ce pari mutuel urbain s'adresse aux chevaux de 4 ans et plus, pur-sang arabes nés et élevés en Algérie, n'ayant pas totalisé la somme de 51.000 DA en gains et places depuis le 01.10.2023 à ce jour, surcharge de 1 kg par tranche de 10.000 DA reçus en gains et places depuis la même date d'effet de la condition.

■ Y. S.

SOCIÉTÉ DES COURSES HIPPIQUES ET DU PARI MUTUEL

SAMEDI 27 AVRIL 2024

16h00

PRIX : BOUSTÈNE
PUR SANG ARABE N.E.E

TIERCÉ-QUINTÉ

350.000 DA ● 1.000 MÈTRES

PROPRIÉTAIRES	N°	CHEVAUX	DRIVERS	PDS	CDS	ENTRAÎNEURS	NOTRE AVIS
S. Lahmici	01	Fares Star	S. Benyettou	56	16	B. Lahmici	Sur sa valeur
H. Rahouani	02	Fawzane	K. Nair	56	01	A. Boussaâ	Aléatoire
K. Benhamouda	03	Amire el Djanoub	A. Bendjekidel	55	11	B. Amraoui	Méfiance
G. Aumassip	04	Mayorka	M. Ghennam	55	05	S. Fouzer	Barrée
R. Mansouri	05	Goumari	A. Boulesbaâ	55	17	S. Attallah	Trouble-fête
A. Feghouli	06	Shemous el Mesk	K. Haoua	54	09	Y. Badaoui	Barrée
N. Meguelati	07	Ouragon (o)	O. Chebbah	54	10	O. Chebbah	Pourquoi pas
S. Berrah	08	Halima d'Hem	C. Attallah	54	18	Propriétaire	Peut vaincre
A. Berrah	09	Monadil (o)	A. Attallah	54	08	Propriétaire	Des chances
A. Aouad	10	Viatatune	A. Athmana	54	02	A. Gasmî	En bon rang
M. Lama	11	Jamel Erayan	M. Thameur	53	06	Propriétaire	Spéculatif
A. Belaïd	12	Hiwaya	A. Yahiaoui	53	07	N. Tiar	Pour un accessit
R. Boussaâ	13	Dinarzed d'Hem	C. Boussaâ	53	03	A. Boussaâ	Le joker
B. Amraoui	14	Tunoy	S. Bendjekidel	53	12	Propriétaire	Barré
H. Messaoui	15	Erguez (o)	Y. Bendjekidel	53	04	Propriétaire	Attention
E. Hamani	16	Zina (o)	J.A. Aïda	52.5	14	S. Rouane	Pas évident
S. Benarous	17	Lambio (o)	J.M. Aïda	51.5	13	C. Aïda	Gros outsider
M. Metidji	18	Goulli d'Hem (o)	A.Y. Chellal	47.5	15	A. Chellal	La surprise

(o) : Cheval portant une œillère

MEILLEURES CHANCES

PREMIÈRES CHANCES

1-Fares Star
8-Halima d'Hem
9-Monadil
10-Viatatune
12-Hiwaya
7-Ouragon
15- Erguez

SECONDES CHANCES

13-Dinarzed d'Hem
18-Goulli d'Hem
5-Goumari
3- Amire el Djanoub
2- Fawzane
11-Jamel Erayan

OUTSIDERS

16-Zina
17-Lambio

ABANDONNÉS

4-Mayorka
6-Shemous el Mesk
14-Tunoy

QUINTESCOPE

1-Fares Star : Course de rentrée pour ce coursier à la qualité retentive et pour peu qu'il soit présenté avec tous ses moyens, il ne devrait pas trop forcer sur ses grandes aptitudes techniques pour tenter de remporter cette épreuve surtout qu'il est piloté par S. Benyettou.

2-Fawzane : Ses dernières tentatives n'ont guère été concluantes, changeant encore une fois de jockey il reste difficile à envisager à l'arrivée malgré la faible opposition en présence.

3-Amire al Djanoub : Il faudra se méfier de ce poulain de 4 ans qui vient de courir en progrès à sa dernière sortie au Caroubier, car il est entraîné par le très sérieux B. Amraoui qui peut le faire progresser d'une course à l'autre.

4-Mayorka : Totalisant autant d'échecs que d'essais, cette femelle de 7 ans qui vient de terminer bonne dernière lors de son dernier essai est en toute logique barrée par l'ensemble des concurrents en présence.

5-Goumari : Course de rentrée, mais il faudra l'avoir à l'œil car il s'est placé trois fois 4^e sur des parcours de vitesse, ce qui est là un atout à ne pas sous-estimer et le retenir pour un éventuel accessit.

6-Shemous el Mesk : Nulle sur toute la ligne, cette pensionnaire de la très grande écurie de Tiaret A. Feghouli, risque encore une fois de connaître le même sort que lors de ses décevantes dernières sorties.

7-Ouragon : Nous retiendrons son excellente 5^e place réalisée sur le même parcours du jour pour lui accorder du crédit pour décrocher un éventuel accessit surtout que ses intérêts ont été confiés à l'efficace jockey O. Chebbah.

8-Halima d'Hem : Trois sérieux atouts plaideront en sa faveur pour qu'elle termine en très bon rang à l'arrivée, voire même gravir la plus haute marche du podium: sa forme affichée, sa 3^e place sur le parcours du jour et l'efficacité de C. Attallah, son partenaire du jour qui peut en tirer le meilleur dans cette épreuve complexe.

9-Monadil : Rien que pour la monte du crack jockey A. Attallah qui ne monte qu'à bon escient, ce poulain de 4 ans qui vient de terminer en tête des battus sur 1.100 mètres dans ce même hippodrome où il a réussi ses meilleurs résultats, reste en mesure d'améliorer son dernier classement.

10-Vitadune : Cette transfuge d'Oran qui appartient à la célèbre écurie Aouad reste sur deux très bonnes performances à l'hippodrome d'Es Senia ne fera pas le déplacement pour de la simple figuration, mais pour défendre crânement ses chances.

11-Jamel Erayan : Ce vieux routier de 8 ans vient de terminer 6^e à Djelfa sur 1.200 mètres. Venant tenter sa chance au Caroubier, il fera partie de la longue liste des possibilités pour venir clôturer la bonne combinaison.

12-Hiwaya : Elle vient de terminer 4^e sur 1.100 mètres lors de son dernier essai, ce qui lui confère une chance non négligeable pour venir occuper une place de choix à l'arrivée.

13-Dinarzed d'Hem : Elle vient de briser son écart lors de sa dernière tentative en terminant 5^e sur 1.100 mètres. Forte de cette performance, elle misera sur sa forme affichée pour tenter de s'intégrer dans la bonne combinaison.

14-Tunoy : Restant sur une longue série d'échecs, ce mâle alezan de 8 ans est en toute logique barré en théorie.

15-Erguez : Il n'a guère convaincu pour sa course de rentrée, mais ce n'est pas pour autant que l'on fera la passe sur ses chances, car pour peu qu'il retrouve sa verve d'antan, il peut venir réaliser des prouesses dans ce lot prenable.

16-Zina : Ce n'est pas un foudre de guerre, créant parfois l'exploit épisodiquement, on l'envisagera uniquement en cas de défaillance des chevaux les plus appuyés au jeu

17-Lambio : Il aura pour lui uniquement sa 4^e place sur 1.100 mètres réalisée à El Eulma fin janvier dernier, car jugé sur l'ensemble de ce qu'il a réalisé à ce jour, il faut reconnaître qu'il ne sera pas convié à une sinécure dans cette épreuve pourtant modeste.

18-Goulli d'Hem : Crédité d'un poids très avantageux encore une fois et relevant d'un entraînement redoutable, cette pensionnaire de la grande écurie M. Metidji peut venir s'insérer à belle cote dans la combinaison gagnante.



CAROUBIER

ABDERRAHMANE HAMAD EN VISITE À BOUMERDÈS

Près de 8 milliards de dinars pour le secteur

LES PROJETS EN SOUFFRANCE DANS LE SECTEUR DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS seront relancés et d'autres lancés après la levée du gel dans la wilaya de Boumerdès.

Une enveloppe financière conséquente de 7,91 milliards de dinars sera attribuée au secteur au titre de l'année 2024. «Ce budget sera alloué dans le cadre du programme d'investissement dans la wilaya. Il concerne le financement de 48 projets entre autres la réalisation de 10 stades de proximité, la réhabilitation de nombreuses infrastructures. Il est question également de la consécration d'un montant de 1,54 milliard pour le financement de 8 projets en cours de réalisation à travers les communes.

Comme il a été procédé à la levée de gel de 6 autres projets dont le budget alloué est de 1,205 milliard de dinars», a indiqué, jeudi dernier, le ministre de la Jeunesse et des Sports, Abderrahmane Hamad. Lors de sa visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Boumerdès, le ministre s'est rendu dans plusieurs communes pour s'enquérir de l'avancement des travaux dans de nombreux chantiers, d'inaugurer certaines structures. «La direction générale du budget a donné son accord de principe dans le cadre de la loi de Finances 2024 pour attribuer une somme de 617 millions de dinars pour le secteur dans la wilaya. 390 millions de dinars seront consacrés aux travaux de réhabilitation du stade chahid Djilali-Bounaâma dans la ville de Boumerdès et de la salle omnisport à Sidi Daoud et le reste servira aux opérations de réévaluation des projets en cours qui sont une piscine de 25 mètres à Bordj Ménaïel et la construction de 10 stades de proximité», a-t-il précisé. Les structures relevant du secteur de la jeunesse et des sports sont des espaces vitaux pour les jeunes pour développer leur talent dans les domaines sportif et culturel, échanger entre



eux et pratiquer l'activité physique. «Les hautes autorités du pays accorde un intérêt particulier à notre jeunesse et aux sportifs.

De grands investissements sont consentis pour construire des infrastructures qui répondent aux standards internationaux et des équipements de proximité pour encourager les jeunes à la pratique de l'activité physique. Des projets sont en cours de réalisation et d'autres ont été relancés à Boumerdès et dans d'autres wilayas», a estimé le ministre. Lors de sa visite, la délégation ministérielle s'est rendue dans plusieurs communes. En prime abord, au siège de la wilaya, le ministre a donné le coup d'envoi d'une caravane de sensibilisation sur la lutte contre les feux de forêt à l'approche de la saison estivale. Par la suite, il a assisté à un

exposé sur le secteur présenté par le directeur de la jeunesse et des sports. La délégation a fait une halte pour inspecter le chantier de piscine semi-olympique de 25 mètres à Bordj Ménaïel où l'entreprise réalisatrice a indiqué qu'elle sera livrée en septembre prochain.

A Zemmouri El Bahri, le ministre a donné des instructions pour effectuer des aménagements supplémentaires pour accueillir les enfants de la communauté algérienne à l'étranger l'été prochain. Au stade de la ville de Boumerdès, le ministre a assisté aux activités organisées par des associations et a rencontré les athlètes d'élite de la wilaya. D'autres points ont été inspectés par la délégation ministérielle à Boudouaou El Bahri, Sidi Moussa et Corso.

■ Karima Dehiles

HANDBALL DEMI-FINALE DE LA COUPE D'AFRIQUE DES VAINQUEURS DE COUPE

La JESS éliminée avec les honneurs face au Zamalek

Les demi-finales de la 40^e Coupe d'Afrique de handball qui se déroulent à Oran depuis le 18 du mois en cours ont vu le dernier club algérien la JES Skikda éliminé en demi-finale. Jeudi à la salle de Bir El Djire, les Skikdis animés d'une volonté d'acier ont fini par abdiquer face au Zamalek d'Égypte plus aguerris à ce type de compétitions. Sur le terrain, les protégés de Lakhdar Arrouche ont montré que notre petite balle nationale n'a rien à envier à celle du continent, dont des pays leaders comme l'Égypte. Sur le plan collectif, la balance du match a penché côté égyptien avec la maîtrise du sujet notamment en attaque.

D'ailleurs, la machine du deuxième représentant du sport à sept égyptien a carburé dès la première période inscrivant au total 20 buts contre 12 pour la JESS. L'armada du Zamalek a procédé en seconde période à la gestion de l'effort physique et du score. Néanmoins, les Ahmed Al Ahmar and Co ont été acculés en seconde période par une équipe Skikdie nettement meilleure, particulièrement sur le plan défensif. Le sept de la JESS a pu museler les arrières du Zamalek diminuant sensiblement du pourcentage de leur efficacité flagrante en première mi-temps. Un effort titanique de Bounab et autres n'a pas néanmoins suffi pour renverser la vapeur face à un adversaire complet. Une défaite (26-30) qui



n'empêchera pas l'équipe phare de Skikda de jouer pour la 3^e place face à la plus grosse déception de la compétition, le Ahly d'Égypte en l'occurrence. Les Cairotes ont été stoppés à la surprise générale dans l'autre demi-finale par l'ES Tunis (25-21).

Dans une rencontre d'un très haut niveau, les Aigles de Carthage menés par un gardien de classe mondiale, Oussama Namli en l'occurrence, ont joué sans calculs ni complexe face à la meilleure équipe du continent. Une qualification historique pour l'EST qui affrontera aujourd'hui à la salle Bir El Djire le Zamalek d'Égypte dans une partie qui promet. La finale masculine sera pré-

cedée par celle des dames qui opposera les deux ogres du handball angolais, à savoir Petro Atletico et Primero de Agosto. Cette finale dames sera précédée par les matches de classement, dont celui qui opposera la JESS au Ahly d'Égypte. Un match durant lequel les Tuniques bleues doivent résister en première période.

LA MEILLEURE NOTE POUR LE GARDIEN DE LA JESS

A 39 ans, le gardien de la JES Skikda Adel Bousmal a été incontestablement le meilleur joueur sur le terrain lors de la demi-finale face au Zamalek. Malgré avoir été à l'arrêt pendant plus de deux

saisons, l'ex portier des Verts est revenu de très loin, arrachant le prix de l'homme du match face au club égyptien. N'étaient ses arrêts reflexes, l'addition aurait pu être plus salée. Un retour en force qui prouve que le joueur algérien peut progresser et tenir tête à des équipes supérieures quand il est mis dans un cadre idéal. A souligner que l'équipe Skikdie présidée par Yacine Aliout a validée sa participation à la compétition, après intervention de la FAHB au niveau de la CAHB.

ORGANISATION PARFAITE

De retour sur la scène africaine pour abriter des événements après 20 ans d'absence, l'Algérie a réussi l'organisation de la 31^e Supercoupe d'Afrique et la 40^e Coupe d'Afrique des vainqueurs de Coupe organisées en espace de deux semaines. Selon de sources concordantes, les représentants de la Confédération africaine ont exprimé leur satisfecit par rapport à tous les aspects, dont la qualité des salles retenues pour la compétition, à savoir le palais des sports et la salle de Bir El Djire. Des points positifs qui doivent pousser la fédération à réfléchir pour déposer le dossier de candidature de notre pays à l'organisation du Championnat d'Afrique seniors filles et garçons de 2028. Jusqu'à présent, la CAHB a attribué l'édition de 2026 au Rwanda.

■ Adel K.

Football

COUPE D'ALGÉRIE

Les U21 et les U15 de la JSK en finale

Après les U15 qui se sont qualifiés pour la finale de la Coupe d'Algérie, c'est au tour des U21 de leur emboîter le pas en allant chercher dans l'antique Cirta leur billet pour l'ultime étape. En effet, les jeunes de Tewfik Smail ont réussi à damer le pion au CS Constantine sur le score de 3-1, et ce, grâce à leur métronome, l'international espoirs, Akhrib auteur d'un doublé (21^e et 66^e) qui a mis sur orbite son équipe. Le CSC est parvenu à réduire l'écart à deux minutes de la fin du temps réglementaire. Les intentions des Constantinois d'égaliser ont été de suite refroidies par Malki qui a inscrit le 3^e but compositant ainsi le billet des Jaune et Vert pour la finale. Cette qualification est aussi le fruit d'un long travail mené par le duo Rabah Bensafi-Tewfik Smail. Notons que l'équipe a joué avec tous ses atouts même ceux habitués à évoluer avec les seniors comme le gardien Benrabah et l'avant-centre Berkane ou encore Akhrib qui a fait de brèves apparitions. La réserve des Canaris se qualifie ainsi pour la première fois à une finale et tentera d'arracher le trophée face aux Sétifiens de l'ESS qui se sont qualifiés au stade 8-Mai-1945 aux dépens des Oranais du MC Oran sur la plus petite des marges 1-0, promettant ainsi une belle finale. Interrogés à la fin de la rencontre, Tewfik Stiti et Rabah Bensafi ont exprimé leur bonheur de voir leur travail enfin porter ses fruits. «Nous espérons voir les efforts de nos jeunes récompensés avec le trophée levé.» Même le nouveau président Ould-Ali nous a aussi fait part de son bonheur d'entamer sa mission à la tête de la JSK par une qualification à une finale. «Entamer une mission par une belle victoire et une qualification est très réconfortant et surtout ça incite à s'investir totalement.»

■ Rachid Hammoutène

LIGUE 2 – 24^e JOURNÉE

La LNFA exige le respect des horaires

Dans cette dernière ligne droite de la saison, la Ligue nationale de football amateur (LNFA) a invité les officiels des matchs arbitres et commissaires, ainsi que les clubs au respect strict des horaires des rencontres du championnat de Ligue 2. Selon la même source: les confrontations doivent débiter à l'heure précise, comme indiquée sur le journal de la programmation diffusé sur le site Internet de la LNFA. La 24^e journée de la Ligue 2 de football amateur, prévue aujourd'hui (15h00), devrait être favorable pour les leaders des deux poules, l'ES Mostaganem (Centre-Ouest) et l'Olympique Akbou (Centre-Est) en marche pour valider leur accession, alors que plusieurs duels dans la lutte pour le maintien seront décisifs, à six journées de la fin du Championnat.

Programme Aujourd'hui (15h00) :

Groupe Centre-Est
HB Chelghoum Laïd - MSP Batna
Olympique Akbou - USM El Harrach
CA Batna - AS Aïn M'lila (huis clos)
E Sour Ghozlane - IB Khemis El Khechna
JS Bordj Ménaïel - MO Constantine
Olympique Magrane - MC El Eulma
USM Annaba - NRB Telegma
AS Khroub - IRB Ouargla

Groupe Centre-Ouest
RC Arbaâ - ESM Koléa
SC Mecheria - NA Hussein Dey
RC Kouba - JSM Tiaret
WA Boufarik - SKAF Khemis Miliana
MCB Oued Sly - WA Mostaganem
GC Mascara - JS Guir Abadla
ASM Oran - CR Témouchent
ES Mostaganem - O Médéa

COUPE DE LA CAF : L'USMA S'EST ENVOLÉE HIER POUR LE MAROC

Korichi: «Nous boycotterons le match si ...»

MERCREDI SOIR, LE CIEL EST TOMBÉ SUR LA TÊTE DES USMISTES. Et pour cause, le club de Soustara s'est fait éliminer de la Coupe d'Algérie après sa défaite face au CRB (0-0 ap 3-1 tab), lui qui venait d'être sanctionné par la CAF (défaite 3-0 sur tapis vert), quelques heures plus tôt, pour la non-tenue de la demi-finale aller de la Coupe de la Confédération contre la RS Berkane dimanche dernier à cause du refus des joueurs marocains d'entrer sur le terrain.

En plus de la décision de «soumettre le cas au Jury Disciplinaire pour des éventuelles sanctions additionnelles», l'instance dirigeante du football africain a ajouté que «le match retour RS Berkane (Maroc) vs USMA (Algérie) de la TotalEnergies Coupe de la Confédération 2023/2024 – au Stade Municipal de Berkane – est maintenu le 28 avril 2024 à 20h (heure locale)».

Dès lors, beaucoup d'observateurs se demandaient si le détenteur du trophée de cette Coupe de la CAF allait faire le déplacement ou décider de boycotter le match? Finalement, les Rouge et Noir se sont rendus hier après-midi (15h) au Maroc à bord d'un vol spécial de la compagnie égyptienne Égyptair en vue de disputer justement cette seconde manche des demi-finales. Cependant, les dirigeants des Rouge et Noir menacent de boycotter ce match si l'adversaire s'entête une nouvelle fois à évoluer avec des maillots floqués d'une carte du Maroc englobant les territoires sahraouis occupés comme ils avaient tenté de le faire dimanche



Ph. : Larbi L. dernier au stade 5-Juillet. «L'USMA se déplacera bel et bien au Maroc pour jouer le match retour. Maintenant si on constate que le RS Berkane arbore le même maillot contenant une publicité politique propagandiste que le Maroc tente d'orchestrer, nous boycotterons cette rencontre. Pour nous, la souveraineté nationale n'a pas de prix», a assuré le directeur sportif en zone mixte mercredi soir au stade Nelson-Mandela de Baraki avant de poursuivre: «J'estime que la décision de la CAF est injuste. Cela nous a

vraiment surpris. Je peux vous dire qu'on a déjà introduit un recours auprès de l'instance continentale pour contester cette décision. Nous avons suivi toutes les procédures conformément aux règles du football international. Nous avons préparé un dossier solide. Nous utiliserons tous les moyens juridiques à notre disposition pour obtenir gain de cause. Nous défendrons les intérêts de l'USMA jusqu'au bout quitte à saisir le TAS de Lausanne.» En décidant de faire le déplacement en terre marocaine, l'USMA veut

éviter de nouvelles sanctions de la CAF (forfait) et mettre ainsi, l'instance dirigée par le Sud-Africain, Patrice Motsepe devant ses responsabilités dans le cas où sa requête aboutisse auprès du Tribunal arbitral du Sport (TAS) de Lausanne (Suisse) ainsi que la FIFA.

WALID SADI À LAUSANNE POUR APPUYER L'APPEL USMISTE

D'ailleurs, on a appris que le club de la capitale s'active également en coulisses. Une source au sein de la formation de Soustara nous a appris qu'une plainte en référé est arrivée dès mercredi au bureau de la justice du sport établie à Lausanne en Suisse par l'intermédiaire d'un cabinet d'avocats spécialisé, et ce, avant même le verdict de la CAF. Même le président de la Fédération algérienne de football (FAF), Walid Sadi se serait, nous dit-on, déplacé à Lausanne jeudi pour appuyer l'appel de l'USMA dans cette affaire du maillot polémique du club marocain. La direction usmiste aurait mis en avant la loi 4 du football, relative à l'équipement des joueurs qui stipule: «L'équipement ne doit présenter aucun slogan, inscription ou image à caractère politique, religieux ou personnel. Les joueurs ne sont pas autorisés à exhiber de slogans, messages ou images à caractère politique, religieux, personnel ou publicitaire sur leurs sous-vêtements autres que le logo du fabricant. En cas d'infraction, le joueur et/ou l'équipe sera sanctionné par l'organisateur de la compétition, par la Fédération nationale ou par la Fédération internationale (FIFA)» et l'article 50 de la Charte olympique (alinéa 2), «Aucune sorte de démonstration ou de propagande politique, religieuse ou raciale n'est autorisée dans un lieu, site ou autre emplacement olympique».

■ Mehdi F.

COUPE D'ALGÉRIE

MCA - CRB, une finale inédite

Le CR Belouizdad et le MC Alger (MCA) se sont qualifiés pour la finale de l'édition 2024 de la Coupe d'Algérie de football. Un rendez-vous qui promet une confrontation entre deux mastodontes du football algérien. Le CR Belouizdad a obtenu son ticket pour la finale après une victoire palpitante aux tirs au but (3-1 après 0-0 lors des prolongations) face à l'Union sportive médina d'Alger (USMA), dans un match disputé au stade Nelson-Mandela de Baraki, Alger, dans la nuit de mercredi à jeudi. La rencontre s'est caractérisée par un équilibre tendu, les deux équipes se livrant à une bataille féroce au milieu de terrain. Malgré quelques occasions prometteuses de part et d'autre, l'efficacité offensive a fait défaut, souvent en raison des précipitations dans la zone de tir. Finalement, c'est lors de la séance des tirs au but que le CRB s'est montré le plus adroit, avec trois tirs convertis sur quatre, tandis que l'USMA n'a réussi qu'un seul penalty. Le gardien du CRB, Redouane Maâchou, entré en jeu en fin de prolongation en remplacement d'Alexis Guendouz, a été décisif dans cette séance fatidique, frustrant les atta-



quants adverses à plusieurs reprises. De son côté, le MCA avait décroché sa place en finale en éliminant le CS Constantine sur un score de 2-1, lors d'un match disputé au stade Miloud-Hadefi à Oran. Après un match nul 1-1 dans le temps réglementaire, le MCA avait trouvé la faille lors des prolongations pour sceller sa qualification. Cette finale opposera donc le CRB au MCA, une affiche inédite dans l'histoire de la Coupe d'Algérie. Les deux clubs, détenteurs d'un palmarès impressionnant, se disputeront le titre dans ce qui promet d'être un duel mémorable. Le CRB, finaliste malheureux de l'édition précédente face à l'ASO Chlef, cherchera à décrocher sa neuvième Coupe d'Algérie, tandis que le MCA visera son neuvième titre également. Ce face-à-face historique entre deux géants du football algérien ajoutera une dimension supplémentaire à cette finale déjà chargée en émotions.

■ Khaled H.

ES SÉTIF

Les dettes s'élèvent à 3,4 milliards DA

Vendredi dernier, l'ESS accueillait dans son antre du stade 8-Mai-1945 de Sétif, la JSS dans un match comptant pour la 23^e journée du championnat de Ligue 1 Mobilis. Ce jour-là, les fans ententistes, sans doute mécontents des résultats sportifs de leur équipe en championnat et l'élimination en Coupe d'Algérie, se sont levés afin de critiquer les décisions des dirigeants à travers une banderole accrochée dans les tribunes. Face aux nombreuses critiques que le club est en train de subir, les dirigeants du club d'Ain Fouara n'ont pas tardé à réagir qualifiant l'attitude des supporters de «tentative de déstabilisation».

D'ailleurs, la direction de l'ES Sétif a pondu par un communiqué dans lequel elle dénonce «ces personnes qui évoluent dans des eaux troubles et qui défendent leurs intérêts au détriment de celles du club. Ces cercles viennent de prendre consciences qu'ils n'ont désormais plus leur place au sein de l'ESS». Pour mettre les choses au clair et informer les amoureux d'El Kahla des projets du club la saison prochaine, les responsables de la société sportive Black Eagles ont organisé mercredi une conférence de presse au Centre de formation de la Sonelgaz, à Ben-Aknoun (Alger). Accompagné du directeur sportif, Derradji Bendjaballah, et du porte-parole du groupe Sonelgaz, Khalil Hedna, le président-directeur général de la société sportive Black Eagles, Nabil Gouasmia a d'abord fait savoir que



cette saison était une année de transition. «Beaucoup de gens ne savent pas que le club traversait une période très difficile qui a failli compromettre son avenir. Heureusement que le président de la République, Abdelmadjid Tebboune l'a sauvé d'une disparition certaine en décidant de confier l'équipe au Groupe Sonelgaz. Figurez-vous que quand nous avons pris les rênes du club, nous avons trouvé des dettes colossales dépassant les 3,4 milliards de dinars (340 milliards de centimes), cumulées par ses anciens responsables. C'est dire qu'il fallait d'abord et avant toute chose assainir la situation financière du club», a déclaré le premier responsable du club ententiste. Et de poursuivre: «Il ne faut pas aussi oublier que lors du passage du club sous la bannière de Sonelgaz au mois d'août 2023, il ne restait pas beaucoup de temps avant la clôture du mercato estival. C'est dire qu'il n'était guère évident de trouver des joueurs de qua-

lités sur le marché afin de monter une grande équipe». Évoquant les perspectives d'avenir, Gouasmia a révélé qu'un «Budget de 194 milliards de centimes pour la réalisation d'une académie sportive, la réfection de l'hôtel et le recrutement de joueurs» a été dégagé.

De son côté, Derradji Bendjaballah a promis que l'ESS allait monter une grande équipe la saison prochaine, à la hauteur de son standing. «Je peux vous dire que nous préparons dès maintenant la prochaine saison. Nous aspirons à réaliser un bon mercato en recrutant des joueurs de qualité.

Des éléments capables de remettre l'ESS sur la voie des consécérations que ce soit sur le plan national ou continental. Nous allons également renforcer l'équipe par un nouveau manager général sans parler du contrat de partenariat qui sera bientôt signé avec le club italien du Milan AC», a-t-il fait savoir.

■ M. F.

La puissance militaire, seule option pour défendre la souveraineté nationale

ATTAF REÇOIT LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE LA CEDEAO Renforcer la coordination face aux défis communs



Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, a reçu, jeudi dernier au siège du ministère, le président de la Commission de la communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cedeao), Omar Touray, qui effectue une visite en Algérie. Cette visite s'inscrit dans le cadre des «traditions de dialogue et de concertation entre l'Algérie et la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest» concernant les questions d'intérêt commun. La rencontre a permis aux deux parties de «procéder à un échange de vues et d'analyses sur les développements politiques et sécuritaires dans la région sahélo-saharienne» et d'«examiner les moyens de renforcer leur coordination face aux défis communs qui se posent aux pays et peuples de la région».

DIPLOMATIE Agrément des nouveaux ambassadeurs d'Algérie au Brésil ...

Le gouvernement brésilien a donné son agrément à la nomination de Abdelaziz Benali Cherif en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République fédérative du Brésil, a indiqué jeudi dernier un communiqué du ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger.

...et en Gambie

Le gouvernement gambien a donné son agrément à la nomination de Khaled Zohret Bouhalouane en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République de Gambie avec résidence à Dakar, a indiqué jeudi dernier un communiqué du ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger.

LE GÉNÉRAL D'ARMÉE, SAÏD CHANEGRIHA, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), a présidé les travaux de la 17^e session du Conseil d'orientation de l'École supérieure de guerre, a indiqué, jeudi dernier, un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).



Après la cérémonie d'accueil et en compagnie du commandant de la 1^{re} Région militaire et du commandant de l'École supérieure de guerre, le général d'armée a observé un moment de recueillement à la mémoire du défunt président Ali Kafi, dont le siège de l'École est baptisé de son nom, avant de déposer une gerbe de fleurs devant sa stèle commémorative et réciter la Fatiha du Saint Coran à sa mémoire.

Ensuite, le général d'armée a présidé les travaux du Conseil d'orientation de l'École, où il a prononcé une allocution d'orientation, à travers laquelle il a souligné que «la duplicité vis-à-vis des questions en jeu et le triomphe de la logique de la force et des intérêts nationaux sur les principes de la paix mondiale et de la coexistence pacifique entre les nations, ont conduit à l'échec des instances onusienne et internationales en matière de concrétisation de

la paix mondiale et l'empêchement des guerres». «Cette nouvelle réalité internationale nous a montré, au-delà de tout doute raisonnable, que la puissance militaire demeurera l'option principale pour les États pour défendre leur terre, ainsi que leur droit de vivre en sécurité et leur droit à la souveraineté. Elle a, également, démontré que les modes opératoires militaires classiques restent un choix viable, malgré l'apparition de formes de guerre, à l'exemple des guerres hybrides, et l'orientation vers l'introduction d'autres outils qui viennent révolutionner le domaine militaire, à l'instar de l'intelligence artificielle», a-t-il relevé.

HOMMAGE À LA DIPLOMATIE ALGÉRIENNE

Par ailleurs, le général d'armée «a salué les succès de la diplomatie algérienne et sa contribution à la résolution pacifique des conflits, ainsi que son rôle constant dans la défense du droit des peuples colonisés à disposer d'eux-

mêmes». «A ce titre, il faut saluer la contribution diplomatique algérienne, sa sage politique étrangère, sa grande expérience dans la résolution pacifique des conflits, son rôle constant dans la défense du droit des peuples colonisés à disposer d'eux-mêmes et son appel fervent à l'instauration d'un ordre mondial plus humain et plus équitable, en concordance avec les textes internationaux pertinents», a-t-il soutenu.

Par la suite, le général d'armée Chanegriha a suivi un exposé exhaustif présenté par le commandant de l'École supérieure de guerre, portant sur le bilan des objectifs concrétisés depuis la tenue de la dernière session du Conseil d'orientation, et ceux arrêtés au titre de l'année de formation 2025-2026. Le chef d'état-major de l'ANP a écouté ensuite les interventions des membres du Conseil d'orientation sur les points inscrits à l'ordre du jour, avant de visiter les infrastructures administratives et pédagogiques de l'École.

SONELGAZ-AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT Examen des opportunités de coopération

Le PDG du groupe Sonelgaz, Mourad Adjal a reçu, jeudi dernier à Alger, la directrice régionale de l'Agence française de développement (AFD) pour l'Afrique du nord, Cécile Couprie, avec laquelle il a examiné les opportunités de coopération entre les deux parties, indique un communiqué du groupe. La réunion intervient «dans le cadre du soutien du partenariat étranger de Sonelgaz et de la promotion de sa stratégie de développement à l'échelle internationale. A cet effet, Adjal a exprimé l'intérêt accordé par le groupe au renforcement de la coopération avec l'AFD, pour le développement d'études et de solutions, en matière de stockage d'énergie, de développement de l'hydrogène vert et de numérisation des réseaux. D'autre part, le premier responsable de Sonelgaz a évoqué le projet d'exportation de l'électricité vers l'Italie par voie maritime, un projet dont la réalisation nécessite des partenaires étrangers pour assurer le financement au titre d'un partenariat respectant le principe gagnant-gagnant. De son côté, M^{me} Couprie a exprimé l'importance accordée par son l'AFD à la coopération avec Sonelgaz dans tous les volets proposés, soulignant que l'Europe est considérée parmi les régions nécessitant le plus d'énergie aussi bien le gaz que l'électricité. Elle a salué, en outre, «la crédibilité et le grand sérieux» caractérisant le groupe qui en fait, selon elle, «un partenaire important» pour l'Agence française.



HYDRAULIQUE Intensifier la coopération algéro-tunisienne

Le ministre de l'Hydraulique, Taha Derbal, a reçu, jeudi dernier à Alger, le ministre tunisien de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche, Abdelmonem Belati, avec lequel il a examiné les moyens de renforcer la coopération et le partenariat entre les deux pays dans le domaine hydraulique, a indiqué un communiqué du ministère. Lors de la rencontre, les deux parties ont examiné les moyens de renforcer la coopération et le partenariat dans le domaine hydraulique et d'intensifier les échanges d'expériences et d'expertises, notamment en matière d'exploitation et de mise en valeur des ressources en eau non conventionnelles comme celles provenant du dessalement de l'eau de mer et la réutilisation des eaux traitées dans l'agriculture et l'industrie. Les deux ministres ont également discuté de propositions concernant la tenue de rencontres entre des cadres techniques algériens et tunisiens en vue de l'élaboration d'une feuille de route conjointe pour la concrétisation de programmes de coopération et d'échange de visites de travail entre les deux pays.

SONATRACH-SOCIÉTÉ OMANAISE OQ Signature d'un protocole d'entente

Le groupe Sonatrach a signé, à Mascate (Sultanat d'Oman), un protocole d'entente avec la société omanaise OQ Exploration & Production, portant lancement de discussions sur les opportunités de coopération dans les activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures, a-t-il indiqué dans un communiqué. La cérémonie de signature s'est déroulée, mercredi dernier, en présence du PDG du groupe Sonatrach, Rachid Hachichi, ainsi que du directeur exécutif d'OQ Exploration & Production, Ahmed Al-Azkawi. Ce protocole permettra aux deux sociétés d'engager des discussions qui porteront sur les opportunités de coopération dans les activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures. La société OQ Exploration & Production est l'une des filiales de OQ Global Integrated Energy Company dans le Sultanat d'Oman, opérant dans le secteur de l'énergie, avec une forte présence dans 17 pays.



La Météo du Samedi 27 Avril 2024

Alger 22° ■ Annaba 32° ■ Constantine 28° ■ Oran 25° ■ Ouargla 30° ■ Tamanrasset 40° ■ Tindouf 31° ■ Illizi 40°



Fadjr	4.23
Dohr	12.47
Assar	16.31
Maghreb	19.36
Ichaâ	21.03

CHANGE		
MONNAIE	ACHAT	VENTE
1 \$	134,37DA	134,39DA
1 €	143,43 DA	143,50 DA

ACHAT		VENTE	
1 \$	134,37DA	1 \$	134,39DA
1 €	143,43 DA	1 €	143,50 DA

SERVICE PUB

Tél: (023) 50 21 14 - 50 21 12 - 50 21 13

Fax: (023) 50 21 17 - 50 21 23